

Work in Progress – Etudes Genre

Atelier organisé par le Laboratoire Interuniversitaire en Etudes Genre (LIEGE) et le Bureau de l'Egalité des Chances de l'Université de Lausanne – 20 mars 2003

- 5 Avant-propos. Les études genre en Suisse
Gaël Pannatier et Patricia Roux

Sexualité

- 7 De l'acte à l'identité ? La modernisation de la sexualité entre les mêmes sexes dans le Code Pénal suisse
Natalia Gerodetti
- 9 L'homosexuel·le, un révélateur et un masque de la « normalité » ?
Thierry Delessert
- 11 Homophobie et rapports sociaux de sexe
Céline Perrin
- 15 Métamorphoses de la famille contemporaine. L'exemple des couples homosexuels
Marta Roca

THÈMES VARIÉS

- 17 Sortir ensemble et se respecter: Etude de faisabilité et adaptation d'un programme de prévention des violences/promotion de la santé auprès de jeunes filles et garçons en Suisse romande
Jacqueline De Puy
- 19 Les congés parentaux : politique publique d'égalité ?
Caroline Hut
- 21 De la nécessité d'intégrer les musiciennes et leur histoire sociale dans les études de musique et de musicologie
Irène Minder-Jeanerret
- 27 Représentations du masculin et du féminin véhiculées dans la littérature et la presse enfantines de publication récente
Anne Dafflon Nouvelle
- 31 « Les années 70 »: Le mouvement des femmes en France et en Allemagne
Kristina Schulz
- 37 Genre et transition démographique
Anne-Françoise Praz
- 41 Genre et monitoring de soi
Sandor Czellar
- 43 Quels liens entre les dichotomies Egalité / Différence et Universalisme / Différentialisme ?
Lorena Parini
- 47 « Rapport social de sexe » et femmes dans les métiers « masculins »
Fabienne Malbois et Magdalena Rosende
- 51 Présentation des intervenant·e·s
- 53 Présentation du LIEGE et du Bureau de l'Egalité des Chances
- 55 Programme de la journée
- 56 Présentation de *Nouvelles Questions Féministes* (NQF)
- 57 Remerciements

Pourquoi un *Work in Progress* en Etudes Genre ?

Avant-propos

Gaël Pannatier et Patricia Roux

La présente publication est un reflet de travaux en cours que des chercheur·e·s développent dans le champ des Etudes Genre, en Suisse romande. Ces contributions, regroupées ici sous la forme de résumés, portent sur des questions de genre traitées à un niveau théorique ou empirique. Elles ont été présentées à l'occasion d'un *Work in Progress* en Etudes Genre qui s'est déroulé le 20 mars 2003, à l'Université de Lausanne. C'est la deuxième édition d'un tel atelier, le premier ayant eu lieu en janvier 2002. Tous deux ont été initiés par le LIEGE (Laboratoire Interuniversitaire en Etudes Genre), réseau suisse de chercheur·e·s en Etudes Genre financé par le Programme fédéral à l'égalité des chances et l'Université de Lausanne, et ont été organisés conjointement par ce réseau et le Bureau de l'égalité des chances de l'Université de Lausanne. Vous trouverez en fin de document une brève description des activités de ces deux organismes œuvrant pour le développement des Etudes Genre et pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les universités.

L'organisation de cette journée de travail et d'échanges répond à plusieurs objectifs. La formule *Work in Progress* fournit l'occasion à des chercheur·e·s, le plus souvent en début de parcours, de discuter leurs projets en cours ou les premiers résultats de leurs travaux (de séminaire, de licence ou de diplôme par exemple). Certaines recherches présentées sont plus avancées (thèses, projets FNRS, etc.), mais l'esprit dans lequel l'on participe à un atelier de ce genre reste le même : mettre en évidence les problèmes auxquels on se heurte, qu'ils soient d'ordre théorique et méthodologique ou qu'ils touchent à des difficultés d'insertion et de reconnaissance des orientations adoptées, et mettre ensemble nos ressources pour avancer dans la résolution de ces problèmes. A ce titre, chacune des contributions (présentée oralement pendant 20 minutes maximum) a été débattue par une discutante, puis l'échange s'est fait avec l'ensemble des personnes présentes durant une vingtaine de minutes. Le présent

document fournit uniquement les résumés des contributions, rédigés par les auteur·e·s.

Une telle journée permet aussi de favoriser l'interaction entre chercheuses et chercheurs de différentes disciplines et de différents niveaux académiques, dans un contexte convivial et assez informel. Suivant la démarche du réseau LIEGE – celle d'un mentoring collectif et d'une organisation la plus horizontale possible – c'est un lieu où établir des contacts, rencontrer d'autres membres du LIEGE, créer des liens entre les questions d'égalité dans les universités et celles auxquelles s'intéressent les Etudes Genre, dialoguer ou mettre en place des collaborations sur des problématiques plus ou moins proches et toutes liées par la perspective de genre. Cette manifestation a également pour objectif de visibiliser le développement des Etudes Genre et de permettre à des personnes qui s'y intéressent d'en découvrir des aspects diversifiés.

La diversité est bien le mot clé des contributions que vous trouverez dans ce recueil. La variété se manifeste tant dans les thèmes et les perspectives d'analyse que dans les types de travaux présentés et les insertions professionnelles des intervenant·e·s. Cette année, la plupart des participant·e·s sont issu·e·s des universités, en particulier de Lausanne et Genève. La table des matières est explicite quant au contenu des contributions présentées, laissant une place importante à des recherches empiriques, tout en apportant des questionnements sur le plan théorique. Les thèmes abordés s'inscrivent dans différentes « disciplines » - sociologie, histoire, science politique, musicologie, études littéraires, psychologie, l'usage du concept de genre étant pertinent dans tous les domaines.

La présence de quatre communications centrées sur les sexualités, et plus particulièrement sur l'homosexualité est à souligner. Ce champ d'analyse – Gay and Lesbian Studies – est important au sein des Etudes Genre, et constitue même dans

certains pays (aux Etats-Unis par exemple) un champ d'études quasi autonome. Dans le monde francophone, et en particulier en Suisse, ces questions sont encore peu défrichées, les travaux en la matière sont rares et récents pour la plupart. Ces contributions sont donc un signe notable de l'avancement des recherches qui analysent la construction de la norme hétérosexuelle et ses effets sociaux.

Outre l'organisation du *Work in Progress*, le LIEGE et le Bureau de l'Egalité de l'Université de Lausanne ont souhaité cette année poursuivre la démarche en publiant cette brochure. Les publications en Etudes Genre ne sont pas nombreuses en Suisse, et sans avoir la portée d'articles scientifiques, cette formule de présentation de travaux et questionnements en cours constitue un pas vers la diffusion et la visibilité des Etudes Genre ici. Des travaux comme les mémoires dépassent assez rarement le stade confidentiel, et cette publication, tout en restant proche de la littérature grise, élargit la connaissance des recherches menées en ce moment. Si l'une des thématiques vous intéresse particulièrement, vous pouvez prendre contact avec l'auteur-e, leurs notices biographiques et e-mails figurant à la fin du recueil.

Concernant la question des publications, le LIEGE s'est engagé activement à une autre échelle pour la diffusion de recherches féministes en relançant la revue francophone internationale *Nouvelles Questions Féministes*. Cette revue scientifique, riche d'une vingtaine d'années d'histoire, a été reprise en 2002 depuis la Suisse, le rythme étant de trois numéros thématiques par an. Une quarantaine de chercheuses de Suisse ont rejoint les Françaises du comité de rédaction et s'investissent dans la revue, dont le secrétariat de rédaction est géré par le LIEGE. Avec *Nouvelles Questions Féministes*, les Etudes Genre suisses bénéficient d'un espace de diffusion reconnu et international. Par ailleurs, la revue a notamment pour objectif de soutenir les publications de jeunes chercheuses et chercheurs (pour toute information et abonnements, voir le site internet www.unil.ch/liege/nqf).

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons bien du plaisir à la découverte des travaux présentés lors du *Work in Progress* – Etudes Genre 2003.

Gaël Pannatier – coordinatrice du LIEGE
Patricia Roux – professeure en Etudes Genre

De l'acte à l'identité ?

La modernisation de la sexualité entre les mêmes sexes dans le Code Pénal suisse

Natalia Gerodetti

La période de 1890 à 1931 a vu de nombreux efforts d'appropriation et de redéfinition de la sexualité, cela tant par le mouvement de la pureté sociale, que par des associations pour le relèvement moral, la profession médicale ou encore des demandes pour une réforme sexuelle. Sur fond d'anxiétés et de craintes nationales d'un risque de dégénération après le tournant de siècle, la constitution des frontières sexuelles était inextricablement liée à la sauvegarde des frontières raciales et de genre.

Cette présentation s'intéresse aux discours portés sur les relations sexuelles entre personnes du même sexe, particulièrement les discussions du Conseil Fédéral en 1929, qui démontrent précisément les tensions entre la volonté de médicaliser les relations sexuelles homosexuelles, et la volonté de tenir une certaine position religieuse et morale. La thèse présentée ici est qu'il y a eu un décalage entre l'acte sexuel et l'identité sexuelle durant la modernité, les discours autour de l'homosexualité étant problématisés le long de deux axes, le genre et l'âge.

Les législations touchant aux relations sexuelles entre personnes du même sexe étaient habituellement liée à la sodomie, à la débauche ou aux actes contre nature. Remarquons que la conception de l'acte sexuel naturel était basée sur l'idée que seules sont naturelles les relations entre époux avec l'intention de procréation. De plus, la sexualité naturelle impliquait un partenaire actif, toujours masculin, et un partenaire passive, codifiée comme féminine. Les actes contre nature incluait parfois des actes sexuels entre femme et homme, homme et homme, femme et femme ou encore d'autres. Loin d'être un concept clair, la « sodomie » pouvait également inclure différents actes sexuels, bien qu'il ait souvent été question d'actes sexuels entre personnes du même sexe. La principale difficulté pour les médecins et les législateurs durant la période moderne était que les anciennes régulations étaient basées sur une conception axiomatique d'une

sexualité masculine active et d'une sexualité féminine passive, et d'une sexualité uniquement permise au sein du mariage. Afin de moderniser l'Etat et d'introduire la séparation entre l'Eglise et l'Etat, on voulait parvenir à distinguer les régulations ecclésiastiques des normes séculaires de la sexualité.

Vers la fin du XIXe siècle, le contexte de la perception des relations sexuelles entre personnes du même sexe avait profondément changé, principalement dans la médecine légale où, après la création du mot « homosexualité » par le docteur Hongrois Karl Maria Benkert, on cherchait des traits constitutionnels pour expliquer les relations entre personnes du même sexe. Peu à peu, une nouvelle perspective des relations sexuelles homosexuelles émergeait et devenait plus populaire ; on identifie celui ou celle qui s'engage dans ce type de relations et on le catégorise comme « homosexuel ». La distinction entre l'homosexualité et les relations sexuelles entre personnes du même sexe est alors explicitée et historicisée.

La séparation des vices et des mœurs était un principe du Code Pénal Suisse, et aussi une demande des organisations féminines du mouvement de la pureté sociale, qui souhaitait abolir le double standard de la sexualité et instaurer un principe d'égalité entre femmes et hommes. C'est pourquoi en Suisse, l'homosexualité féminine fut incluse dans la législation des relations entre personnes du même sexe.

« Le Grand Cheval de Bataille »

Malgré des années de préparation (depuis 1893), lorsque la législation fut débattue au Conseil National, toutes les vieilles fractures se sont à nouveau ouvertes. Certains estimaient que la débauche contre nature était causée par l'homosexualité, perçue comme une condition pathologique, alors que d'autres pensaient que la débauche contre nature faisait partie de la dégénérescence de la

nation. Dans cette approche, la débauche contre nature était dangereuse pour toute la nation et ses effets étaient énormes. La raison pour laquelle on laissait impunie la débauche contre nature entre personnes majeures était que des « recherches sérieuses (avaient) démontré l'existence d'individus qui éprouvent non pas tant une répugnance pour les personnes du sexe opposé au leur, qu'une attraction violente pour ceux de leur propre sexe. On ne constate d'ailleurs chez eux aucune autre tare intellectuelle » (SB :179).

Les discussions sur la jeunesse permettaient de trouver un consensus. Ceux qui adoptaient une perspective médicale, percevant l'homosexualité comme une pathologie, voulaient des mesures de protection des jeunes. Cette position convenait également à ceux qui ne voyaient pas les relations entre personnes du même sexe comme une pathologie, mais plutôt comme un comportement dépravé qui constituait « un très grave danger social » (SB :169) et qui devrait être perçu dans un contexte plus large ; « il ne faut pas oublier que nous luttons contre la déviation de l'idée de conservation de la race, idée altruiste et indispensable à la conservation de l'espèce » (SB :162).

La question de l'homosexualité n'était pas seulement une question de ce qui est privé et de ce qui est public. Malgré des divergences d'opinion, tous s'accordaient à craindre les conséquences de certains actes. Les effets en société de l'homosexualité étaient toujours perçus comme troublants. Alors que les catholiques y voyaient la dégénérescence de la moralité, la fin de la famille et, par conséquence de l'Etat, d'autres y percevaient un danger social d'une façon différente, soit un risque de perturbation de l'ordre social par la mise en doute de la suprématie des hommes bourgeois, car de nombreux cas de chantage se déroulaient autour des relations homosexuelles des hommes. Il y avait de plus la menace d'un mouvement social autour de la pénalisation, comme cela s'était passé en Allemagne.

L'inclusion des femmes dans les spécifications du Code Pénal, liée à la demande émanant du mouvement de la pureté sociale du XIXe siècle de traiter les genres de manière égale, était plutôt accessoire. Même si le Code Pénal trouvait plus difficile d'adopter ce principe dans d'autres articles, ici il se manifestait parce que personne ne faisait de demandes spécifiques sur l'homosexualité féminine. Le danger social était exclusivement associé aux relations masculines, sexualité active, perçue comme principalement dangereuse. En dépit des perceptions changeantes autour de la sexualité au tournant du siècle, l'association entre sexualité active et masculinité persistait.

Quant à la question de la médicalisation de l'homosexualité, j'ai conclu dans ma thèse que même si la période moderne a vu la création des personnages « homosexuels » et a commencé à percevoir la sexualité non plus comme une série d'actes mais comme une caractérisation de l'individu, les discussions autour du Code Pénal Suisse indiquent que les applications de ces concepts médicalisés étaient inégales dans la société ou, fait plus poignant, que leur application n'avait pas complètement réussi en 1930 et que différents concepts de l'homosexualité continuaient à exister.

L'homosexuel-le, un révélateur et un masque de la « normalité » ?

Thierry Delessert

L'approche est une réflexion sur le genre et sa construction par la psychiatrie légale suisse, depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la fin de la Première guerre mondiale, est basée sur mon mémoire de maîtrise ès sciences politiques, *La construction de l'homosexualité dans le code pénal et la psychiatrie en Suisse, 1888-1918*. Le concept de genre permet de mettre en évidence la construction de rapports sociaux « sexués » qui structurent des rapports de force au sein de la société. Dans le cas de l'homosexualité, ces rapports vont déterminer des positions sur un cursus normal-anormal.

En effet, dès son origine, la psychiatrie a catégorisé des pathologies et des comportements criminels, visibilisant ainsi de manière particulière l'homosexualité. L'intérêt de se consacrer à la Suisse réside dans l'influence précise qu'a exercée la Société des Médecins Aliénistes Suisses (SMAS) sur la construction des catégories pénales dans le Code pénal suisse. Ainsi, à travers le vaste processus de médicalisation et de catégorisation pénale de l'homosexualité par les psychiatres, le « normal », l'hétérosexuel, voit également son comportement défini.

La catégorisation pénale et psychiatrique en Suisse

L'article 169 du projet de code pénal suisse (CPS), en 1918, devenu article 194 du CPS adopté en 1937, catégorise l'homosexualité par plusieurs aspects : 1° non-pénalisation des actes entre adultes consentants ; 2° pénalisation des actes commis par un majeur sur un mineur de moins de 16 ans, qui élève la majorité homosexuelle ; 3° poursuite des actes homosexuels obtenus par abus d'autorité et de dépendance ; 4° interdiction de la prostitution homosexuelle ; 5° mise en égalité de l'homosexualité masculine et féminine.

Les débats catégorisant de manière durable l'homosexualité en Suisse ont eu lieu entre 1910 et 1914 au sein de la SMAS. Plusieurs psychiatres ont joué un rôle déterminant dans la construction de cet article

qui est resté en vigueur jusqu'en 1992. Le Docteur Auguste Forel ressort toutefois comme celui qui a « libéré les homosexuels en Suisse » par ses conceptions théoriques. De cette catégorisation, l'homosexuel apparaît comme un être bio-psycho-social complexe.

Les racines biologiques de l'homosexualité

Pour Forel, la plupart des perversions sont héréditaires, et, par conséquent, innées. Cette conception est alors largement répandue parmi les psychiatres allemands « pères » de la catégorisation de l'homosexualité, Krafft-Ebing, Moll, Hirschfeld et Naecke. La prédisposition héréditaire à l'homosexualité est causée, selon Forel, par la *blastophthorie* des cellules embryonnaires, notamment par l'alcool.

Sur le plan biologique, l'homosexuel-le ressort de manière nette comme un-e dégénéré-e, et l'hétérosexuel-le conforme à la « nature », « héréditairement pur ».

Le développement psychique des homosexuel-les

L'homosexualité est, depuis ses premières théorisations par les psychiatres, considérée comme une maladie mentale. Cette conception va influencer l'Association Américaine de Psychiatrie jusqu'en 1973, et l'Organisation Mondiale de la Santé jusqu'en 1993. Une distinction est toutefois opérée entre l'homosexualité innée et acquise. Il s'agit alors de soigner des « malades » différents, d'un côté, des « dégénérés », ou, au mieux, des « victimes » de leurs pulsions, et, de l'autre, des traumatisés au cours de leur petite enfance ou des débauchés. A l'inverse, la question de l'innéité ou de l'acquisition de l'hétérosexualité ne se pose pas. Tout ce que l'hétérosexuel-le peut acquérir, c'est une déviance.

Dans sa recherche des causes acquises de l'homosexualité, Forel montre que l'égalité entre les hommes et les femmes, même dans

les catégories homosexuelles, n'est qu'apparente. Ainsi, il argumente que le lesbianisme s'acquière plus facilement que l'homosexualité masculine.

Les répercussions sociales de l'homosexualité

Sur le plan pénal, l'homosexualité innée entraîne l'irresponsabilité des actes. Ce point de vue est à l'origine de sa dépénalisation en Suisse. A l'inverse, l'homosexualité acquise est considérée comme une dépravation de l'appétit sexuel chez un-e hétérosexuel-le qui voit sa conduite canalisée par des actes pénalisés.

En libérateur des homosexuel-le-s, la question du mariage est également abordée par Forel, et, s'il interdit l'union hétérosexuelle pour éviter de produire une descendance dégénérée, il se montre favorable au mariage homosexuel. D'autre part, la non-mixité de certaines institutions publiques (internats, asiles, couvents) est vue par ce psychiatre comme un vecteur de propagation de l'homosexualité.

Toute déviance du coït reproducteur se voit qualifiée de dégénérescence, un principe, alimenté par des « preuves » biologiques et psychologiques, agité face aux désordres sexuels et sociaux. L'hétérosexuel-le se voit donc enjoint-e par les médecins de s'épanouir dans un mariage stable avec un nombre raisonnable d'enfants.

Enfin, sur le plan du vocabulaire, la période se caractérise par l'invention des deux termes, homosexualité et hétérosexualité. Le terme « homosexualité », inventé en 1869 par Karl Maria Kertbeny, est concurrencé par les termes « uranisme » et « inversion sexuelle », et reste encore peu employé par les médecins. Le terme « hétérosexualité » est encore moins employé ; les psychiatres lui préférant « normosexualité », « normalité », « acte naturel », ou préférant même ne pas la qualifier du tout. C'est progressivement, et par opposition à l'homosexualité, que l'hétérosexualité acquit son contenu, le désir pour l'autre sexe, et devint la norme.

Rapports sociaux de sexe et homophobie

Céline Perrin

Cette présentation rend compte de certains questionnements relatifs à mon travail de thèse. Je m'intéresse à l'hétéronormativité, c'est-à-dire au fait que « l'hétérosexualité instituée constitue le standard des arrangements socio-sexuels légitimes et prescrits » (Ingraham, 1996), et plus particulièrement à l'articulation entre cette hétérosexualité instituée et la structure hiérarchisée des rapports sociaux de sexe. Parler d'hétérosexualité instituée implique de la concevoir non comme une simple pratique sexuelle, naturelle de surcroît, mais comme un système social.

Au stade actuel, la réflexion s'articule autour de deux postulats : d'une part, les conceptions modernes de l'homosexualité sont ancrées dans la hiérarchie de genre. D'autre part, l'homophobie (rejet, stigmatisation ou infériorisation de l'homosexualité) est due au fait que l'homosexualité vient mettre en cause l'idée d'une complémentarité naturelle des sexes, complémentarité que l'on peut analyser, dans une perspective féministe, comme étant au fondement de la domination masculine (puisqu'elle vient justifier les positions différentes – et hiérarchisées – des hommes et des femmes dans la société).

Pour tenter de mettre à jour cette articulation, il faut revenir sur la constitution historique de la catégorie « homosexuel » en occident à partir du XIX^e siècle et les théories psycho-médicales qui se sont développées alors pour expliquer l'homosexualité, en mettant l'accent sur l'interdépendance de la conceptualisation des catégories de sexe de l'époque et de celle de l'homosexualité.

De manière schématique, on peut dire que jusqu'au XIX^e siècle (Foucault, 1976 ; Tamagne, 2002), seuls certains types d'actes sexuels étaient définis comme contre-nature ou immoraux, notamment la sodomie, et ceci qu'elle soit pratiquée entre deux hommes ou entre un homme et une femme. Ces actes perpétrés par des « criminels contre Dieu » étaient légalement poursuivis (condamnation

au bûcher). Les relations sexuelles entre femmes par contre n'entraient pas dans ce cadre, et n'étaient pas poursuivies comme telles, en raison de la manière dont la sexualité féminine était appréhendée (l'amour entre femmes n'étant pas perçu comme une « vraie » sexualité). Ce qui a pu être réprimé en revanche, c'était le fait qu'une femme se fasse passer socialement pour un homme, en adoptant l'habit et les prérogatives (exercer un métier masculin et se marier avec une autre femme, par exemple). Dans ce type de situation un certain nombre de femmes ont pu être brûlées (Bonnet, 1995).

A partir du milieu du XIX^e siècle, par contre, les théories psycho-médicales vont s'emparer de ce qui va être désormais considéré comme des perversions ou des pathologies sexuelles, dont on va élaborer des classifications de plus en plus poussées. L'homosexualité, qui s'y trouve incluse, va être désormais pensée comme une identité particulière, propre à une certaine catégorie d'individus. On est donc passé d'une catégorisation des actes à une catégorisation des personnes.¹

Ce développement de la taxinomie des perversions s'insère plus globalement dans l'essor de la science moderne, et en particulier des sciences naturelles qui « après avoir échappé à la théologie dès le XVII^e siècle, passe[nt] au cours du XIX^e à une conception héréditariste des phénomènes » (Guillaumin, 2002 : 35), c'est-à-dire à des explications essentialistes (évolutionnisme, etc.). Selon Guillaumin, jusqu'au XIX^e siècle, l'altérité (de culture, de race notamment) était pensée au plus comme une *étrangeté*, renvoyant à la perception d'une particularité. Désormais, elle est pensée en termes d'*hétérogénéité*,

¹ Même si l'homosexualité féminine a été moins étudiée que l'homosexualité masculine, les logiques sous-tendant les conceptualisations modernes de l'homosexualité, qu'elle se décline au masculin ou au féminin, sont sensiblement les mêmes pour ce qui m'intéresse ici.

renvoyant à la perception d'une différence. « L'étrangeté se refond dans le faisceau d'une identité originelle, l'hétérogénéité renvoie à une distinction radicale et une supposition de non-identité » (Guillaumin, 2002 : 52). Les conceptions des catégories de sexe comme deux entités incommensurables, aux différences fondées en nature, se sont développées dans ce même contexte (Laqueur, 1992 ; Guillaumin, 2002). On peut dès lors se demander dans quelle mesure les théories sur l'homosexualité n'ont pas contribué à fixer les identités et les catégories de sexe dans deux natures essentiellement différentes. En d'autres termes, la manière dont la science moderne a conceptualisé l'homosexualité, sur la base des croyances partagées sur les catégories de sexe, aurait également renforcé et fixé ces croyances.

En effet, les théories du sentiment sexuel contraire (Wesphal), du troisième sexe (Ulrichs) et plus généralement de l'inversion¹, ont en commun d'ancrer de manière au moins implicite leurs explications dans l'idée d'une nécessaire et naturelle complémentarité entre les sexes. La théorie du « troisième sexe » de l'allemand Karl Heinrich Ulrichs (1825-1895) par exemple, basée sur les recherches contemporaines en embryologie, soutenait que selon les aléas de la vie embryonnaire, la constitution physique pouvait ne pas s'accorder avec l'orientation sexuelle. L'homosexualité s'expliquait dans sa perspective par « une âme de femme dans un corps d'homme » (Balthasar, 2001). Or cette « âme femme » (qui s'exprime par différents comportements et attitudes considérés comme propres à l'autre sexe) va chercher un homme pour partenaire. L'idée d'inversion rétablit donc l'ordre social de la complémentarité, même si cette dernière est par ailleurs brisée par l'union d'individus de sexes semblables : les partenaires homosexuels sont pensés dans une complémentarité de genre (logique *hétérosociale*), à défaut de pouvoir l'être dans une complémentarité de sexe (logique *hétérosexuelle*). Néanmoins, l'inverti-e contrevient aux normes de genre : un homme efféminé, c'est contraire à la définition de la virilité, ce n'est pas vraiment un homme. De même pour une femme masculine.

¹ Il est à noter aussi que ces théories n'étaient pas forcément dirigées contre les homosexuels. En effet, dans un contexte de répression pénale forte, le fait de définir l'homosexualité comme une pathologie ou une maladie congénitale par exemple, a permis de lutter contre la pénalisation de ces pratiques. Ainsi, ces théories ont pu être soutenues, voire développées, par des personnes elles-mêmes homosexuelles, participant ainsi de la construction de la résistance homosexuelle.

En somme, cette nouvelle conceptualisation de l'homosexualité la fait rentrer dans l'ordre d'un côté, au niveau de la logique de la complémentarité du masculin et du féminin qui n'est ainsi remise en cause. Mais cette même conceptualisation définit du même coup des individus qui transgressent les normes de genre (l'homme efféminé et la femme « masculine » sont des figures particulièrement stigmatisées) et qui, de ce fait, servent de repoussoir, de garde-fou pour l'ensemble des individus, garants de leur adéquation aux normes de genre. En d'autres termes, en définissant l'homosexuel-le, on définit du même coup par opposition ce que sont, ou ce que devraient être, les « vrais » hommes et les « vraies » femmes. De même que l'homosexualité devient une identité particulière, l'hétérosexualité, sans le dire, devient partie intégrante de la définition de l'identité masculine ou féminine.

La constitution de la catégorie « homosexuel » dans le contexte du XIX^e siècle permet donc de réfléchir à l'articulation entre rapports sociaux de sexe et discours sur l'homosexualité, à un moment où elle est particulièrement apparente. A partir de là, mon intention est d'analyser, sur la base d'un travail empirique, de quelle manière les discours actuels sur l'homosexualité et sur les catégories de sexe se construisent en référence l'un à l'autre, avec l'hypothèse que l'homophobie continue d'être structurée par la défense de l'idée de la complémentarité des sexes. Le contexte normatif actuel est certes très différent, puisqu'il est emprunt de discours divers sur l'égalité -impulsés tant par les revendications des mouvements féministes que par celles des mouvements gays et lesbiens- et que, par ailleurs, l'idéologie naturalisante des catégories est -pour une part- remise en cause par les apports théoriques de ces mêmes mouvements. Néanmoins, des explications innéistes de l'homosexualité (origine génétique ou hormonale par exemple) côtoient aujourd'hui des explications plus psychologiques et des analyses se refusant à vouloir en chercher l'origine. Les transgressions de genre (adoption de comportements ou d'attitudes considérés comme propres à l'autre sexe) continuent à être associées à l'homosexualité pour nombre de personnes (Welzer-Lang, 1994 ; Perrin, 2001, 2002). Ce qui m'intéresse donc, c'est d'examiner les liens qu'entretiennent les diverses représentations actuelles de l'homosexualité avec les conceptions des catégories de sexe et des rapports (perçus comme inégalitaires ou non) que ces catégories entretiennent. Outre le

recensement de ces différentes représentations, la poursuite de mon travail implique de délimiter un terrain et une méthode d'enquête permettant de faire émerger les articulations entre les diverses catégories en jeu.

Références :

Balthasar, Hugues (2001). *L'autre sexuel : aspects historiques et sociaux des identités de genre et de l'identité homosexuelle*. Mémoire de licence en histoire économique et sociales, SES, Université de Genève.

Bonnet, Marie-Jo (1995). *Les relations amoureuses entre femmes*. Paris, Odile Jacob.
Foucault, Michel. (1976). *Histoire de la sexualité. Tome 1: La volonté de savoir*. Paris, Gallimard.

Guillaumin, Colette (2002). *L'idéologie raciste*. Paris : Gallimard.

Ingraham, Chrys (1996). « The heterosexual imaginary : Feminist sociology and theories of gender » in Seidman, Steven (ed). *Queer Theory/Sociology*. Oxford : Blackwell Publishers.

Laqueur, Thomas. (1992). *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris, Gallimard.

Perrin, Céline (2002). *Au-delà des apparences. Homosexualités féminines et catégorisations de sexe*. Mémoire de DEA en Etudes Genre, Université de Lausanne et Genève.

Perrin, Céline et Natacha Chetcuti (2002). « Au-delà des apparences. Système de genre et mise en scène des corps lesbiens ». *Nouvelles Questions Féministes*, 21/1 :18-40.

Tamagne, Florence (2002). « Homosexualités, le difficile passage de l'analyse des discours à l'étude des pratiques ». *Histoire et sociétés*, 3 : 6-21.

Welzer-Lang, Daniel (1994). « L'homophobie: la face cachée du masculin » in Welzer-Lang, Daniel, Dutey, Pierre et Michel Dorais (dir.). *La peur de l'autre en soi: du sexisme à l'homophobie*. Montréal : VLB éditeur.

Métamorphoses de la famille contemporaine. L'exemple des couples homosexuels

Marta Roca

Ma thèse en cours vise à définir les sens normatifs de l'institution familiale en Suisse à travers l'analyse des discours juridico-politiques actuels sur la « famille ». Pour cela, j'ai pris un révélateur privilégié qui permet de considérer les positions et conceptions normatives relatives à la « famille » : le processus d'institutionnalisation des couples homosexuels, dans le canton de Genève et au niveau fédéral. Ce processus s'inscrit dans l'actualité juridico-politique suisse et porte avec lui une série de controverses constituées autour des différents sens normatifs de la « famille ».

Le « modèle de famille » institué comporte une réglementation normative faite principalement à travers la construction juridique sous forme d'un corpus législatif. La loi du Partenariat enregistré offre aux relations homosexuelles un cadre juridique¹ basé sur la réglementation du mariage. De ce fait, les débats autour du processus d'institutionnalisation des couples homosexuels se réfèrent directement aux configurations législatives de la réglementation familiale inscrites dans le corpus des lois sur la famille et, indirectement, aux positions morales que toute normativité juridique comporte.

Dans le contexte de la constitution de ce nouveau cadre juridique, je m'intéresse aux différents débats politiques institutionnalisés, afin de repérer les positions politiques sur la « famille » telle qu'elle est réglée juridiquement. C'est en ce sens que je veux esquisser les différentes positions, définitions et réactions qui sont apparues. Ce n'est pas le produit juridique

qui va être au cœur de ce travail de thèse, mais les enjeux autour de celui-ci, notamment, les justifications qui arment les prises de position. Ces justifications utilisent un ensemble d'arguments qui se réfèrent à différentes valeurs morales que nous allons repérer tant du côté de ceux qui ont approuvé la loi, que du côté des demandeurs d'une nouvelle réglementation juridique. De ce fait, pour situer ce nouveau phénomène juridique, et rendre compte du processus, nous allons analyser les prises de position dans les débats parlementaires, à Genève et au niveau fédéral, et les revendications des mouvements homosexuels en Suisse romande.

Dans le cadre de la constitution de cette nouvelle loi, j'essaierai de voir quelles sont et ont été les volontés politiques qui la sous-tendent. S'agit-il des motivations familialistes qui veulent adapter - et en même temps préserver - le modèle familial institutionnalisé aux « nouvelles » valeurs sociales ? En ce sens, quels sont les critères de définition de la « famille » ? Dans quelle mesure les relations homosexuelles sont-elles acceptées comme une variation de la « famille » ? Est-ce que cette nouvelle loi ressort de soucis égalitaristes, et, si c'est le cas, de quelle conception de l'égalité s'agit-il ?

La présentation de mon travail de thèse pour ce work in progress va se dérouler de la manière suivants :

Dans un premier temps, nous allons voir comment la « famille » en tant qu'institution a un caractère normatif et historique, à travers sa réglementation juridique au cours du XX^e siècle. Il s'agira d'illustrer cela à travers les discours du Conseil fédéral autour de quelques changements des lois sur la famille et de repérer les bases normatives de la « famille » telle qu'elle est réglée juridiquement. J'envisage d'une part de montrer l'existence d'une volonté politique de privilégier le « modèle de famille » conjugale hétérosexuelle face aux autres formes de famille. D'autre part, je

¹ Le 29 novembre 2002, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur le Partenariat Enregistré (PE) entre personnes du même sexe. Les couples homosexuels peuvent ainsi faire enregistrer leur relation dans un cadre juridique. Cependant, le canton de Genève bénéficie depuis février 2002 d'une loi permettant tant aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels d'établir une union de fait.

vais voir comment les discours politiques s'adaptent aux changements idéologiques de la société. Ainsi, par exemple, les discours sur l'égalité entre les sexes peuvent cacher des discriminations et des représentations genrées de la famille. Au cours du XX^e siècle, il y a eu maints efforts pour remanier le Code civil afin de l'adapter aux visions de la société et, notamment, des rapports sociaux de sexe à cheval sur les différentes définitions de l'égalité. Mais l'architecture du modèle de la famille nucléaire n'a pas été remise en question. Dans l'artefact de lois qui règlent et définissent la famille persiste encore une vision exclusive de l'hétéronormativité des liens de reproduction et filiation. Il s'agira donc de repérer les variantes et invariants de cette architecture normative.

Dans un deuxième temps, je vais présenter la démarche méthodologique de ma thèse : la constitution de mon champ d'analyse, le repérage des acteurs et actrices et comment j'envisage une grille d'analyse des discours qui s'inscrivent dans les débats sur institutionnalisation des couples homosexuels. La loi sur les couples homosexuels a créé un débat public sur le « couple », « couple » dont l'expression institutionnelle est la famille.

Ce qui m'intéresse c'est de voir quels sont les différents discours présents dans ce débat. Plutôt que d'étudier la loi en elle-même, ce qui me préoccupe c'est le contexte de construction de cette loi. Il s'agira d'étudier un processus juridico-politique qui va de la demande d'un groupe social (initiative populaire) à sa prise en considération par le système juridico-politique. Je m'intéresse notamment aux projets de loi dans les débats parlementaires, aux positions des partis politiques suisses représentés dans le parlement, aux groupes et commissions d'experts qui se sont créés, aux groupes de pression (notamment associations homosexuelles), etc.

J'étudierai les débats où la notion de « famille » intervient, afin de dégager des positions morales et les référentiels qui dirigent la définition de la famille et gouvernent les enjeux autour de celle-ci.

Sortir ensemble et se respecter.

Etude de faisabilité et adaptation d'un programme de prévention des violences et promotion de la santé auprès de jeunes filles et garçons en Suisse romande

Jacqueline De Puy

Cette contribution s'intéresse aux bases théoriques et aux résultats d'une étude réalisée en Suisse Romande. Celle-ci a consisté à adapter, puis à étudier la faisabilité d'un programme de prévention des violences et de promotion de compétences relationnelles lors des fréquentations amoureuses, qui s'adresse à des adolescent·e·s. D'une part, l'objet de recherche a été appréhendé dans une perspective de genre. La socialisation ainsi que les inégalités sociales entre femmes et hommes sont envisagées comme des situations qui augmentent les risques de victimisation des femmes dans les fréquentations amoureuses, comme dans les relations de couple stables. D'autre part, la recherche se situe dans un modèle théorique de prévention des violences de type social-cognitif, dans la lignée des travaux de Bandura. Les programmes de prévention inspirés de cette approche visent à modifier les représentations et renforcer les compétences sociales des individus. Dans cette optique, l'enjeu du présent projet est la prévention primaire des situations d'agressions et de victimisation dès les premières relations amoureuses entre garçons et filles, en favorisant des changements de normes (par exemple, les stéréotypes de genre ou les préjugés sociaux favorisant les violences) et l'acquisition de compétences prosociales (par exemple, la capacité à gérer les conflits sans violence, à communiquer et à partager le pouvoir).

Au cours de cette recherche, les neuf séances composant le programme *Safe Dates* ont été traduites et adaptées au contexte socioculturel suisse. A Genève et à Fribourg, l'instrument a été testé et discuté avec des groupes de jeunes dans trois centres de loisirs, puis soumis à des professionnel·le·s concerné·e·s par la prévention (enseignant·e·s, animateurs/trices collaborateurs/trices de centres d'aide aux victimes, de lieux de thérapie pour hommes violents, du planning familial et des Bureaux de l'égalité). Au total, 23 focus groups ont été organisés, dont 19 avec des jeunes et 4 avec des professionnel·le·s. Les résultats de la

recherche montrent que les comportements abusifs dès les premières fréquentations amoureuses représentent un problème sérieux et d'actualité en Suisse romande, selon les témoignages des jeunes et des professionnel·le·s consulté·e·s. Les relations amoureuses ressortent comme l'une des préoccupations principales des jeunes. Nous avons constaté que les comportements abusifs, en particulier d'ordre psychologique, étaient largement sous-estimés chez les adolescent·e·s dans nos groupes de discussion et que les stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes y étaient marqués. Par ailleurs, des compétences positives leur étaient peu familières, notamment les outils de communication, de gestion des conflits et de la colère. La qualité pédagogique du programme a été relevée par les professionnel·le·s. Le caractère interactif a été particulièrement apprécié par les jeunes.

Concernant la faisabilité de ce programme en Suisse romande, une grande partie des professionnel·le·s est favorable à son introduction « en bloc », dans les écoles et/ou dans le secteur extrascolaire, alors que d'autres envisagent pouvoir en utiliser certains éléments. Une minorité préconise une approche de prévention globale plutôt que spécifique. Notre expérience a montré que ce programme pouvait s'adapter à la Suisse romande ainsi qu'à un cadre extrascolaire et non-obligatoire. En outre, il a bien fonctionné dans des groupes de jeunes d'origines nationales et culturelles très diverses (Suisse, Europe, Balkans, Afrique, Asie et Amérique latine), dont une partie avaient des difficultés scolaires et/ou linguistiques. Les suggestions et remarques des jeunes et professionnel·le·s ont été largement intégrées dans la version révisée du programme, qui s'intitule maintenant « *Sortir ensemble et se respecter* ».

Les congés parentaux : politique publique d'égalité ?

Caroline Hut

Nous avons vu l'opportunité dans l'organisation de cette journée de réfléchir aux effets des politiques sociales sur les rapports sociaux de sexe. En effet, il nous a semblé que cette thématique est un bon révélateur d'une série d'éléments quant aux relations qu'entretiennent les hommes et les femmes.

Ainsi, nous allons aborder dans une perspective de sociologie politique, la dynamique sociale et politique des mesures législatives visant la famille à savoir plus précisément les congés parentaux et l'idée du congé de paternité que proposent déjà quelques pays ainsi que certaines administrations publiques suisses.

Au cours de ces dernières années, les discussions relatives aux congés parentaux ainsi qu'au congé de paternité ont animé nombre de débats dans les assemblées législatives de France, de Belgique, et de bien d'autres pays. Une fois de plus, ce sont les pays scandinaves tels que la Suède qui ont été les mentors de leurs voisins européens.

Cette mesure est souvent présentée comme ayant un objectif double : d'une part le bien être de l'enfant et d'autre part l'amélioration de l'égalité entre les deux sexes.

Sans pour autant nier l'importance du premier objectif, c'est sur l'aspect « EGALITE » que nous allons nous concentrer aujourd'hui et tenter de voir s'il y a réellement un effet à travers ces mesures sur les rapports de sexe. Nous allons accorder le bénéfice du doute aux élu·e·s et professionnel·le·s de la politique et poser l'hypothèse que la politique sociale sur la famille concernant les congés parentaux peut être considérée comme une politique publique ayant pour objectif l'égalité entre femmes et hommes.

D'emblée, il nous semble important d'apporter quelques éclaircissements sur cette hypothèse et sur le titre même de cette communication : « Les congés parentaux : politique publique d'égalité ? ».

Force est de constater que cette notion d'égalité est relativement ambiguë. Chaque personne a sa propre représentation de l'égalité. Effectivement, comme le souligne Patricia Roux dans son ouvrage, « Couple et égalité. Un ménage impossible », nous nous heurtons avec le concept d'égalité au fait qu'il recouvre de multiples définitions, généralement peu explicitées. Même s'il est important de relever ce problème, nous n'allons pas ici entrer dans un débat sur les sens à donner à ce terme. Pour lever toute ambiguïté, posons que la notion d'égalité sera entendue comme caractérisant une situation où ni la femme ni l'homme ne subissent d'obstacle lié à leur appartenance à une des catégories sexuelles dans leur vie quotidienne.

Revenons maintenant à nos moutons, à savoir les politiques sociales relatives à la famille. Il nous est vite apparu au cours de nos lectures et recherches que nombre de politiques publiques n'intègrent pas une approche genrée. Les politiques publiques s'inscrivent très souvent dans des rapports sociaux de pouvoir. Il en est de même pour les politiques sociales de l'Union Européenne qui souvent, même lorsque l'objectif visé est d'atteindre une « égalité des chances », renforcent les stéréotypes du masculin et du féminin.¹

Ces politiques contiennent des présupposés qui structurent l'articulation des sphères publique et privée. Ainsi, de façon problématique, si la reconnaissance des inégalités entre les sexes est plus étendue que par le passé à travers ces politiques sociales particulières qui se situent à la croisée des politiques familiales et des politiques de l'emploi, concernant deux formes de travail (le travail salarié productif et le travail domestique dit « reproductif » de la vie et de la force de travail), il reste que cette reconnaissance ne

¹ A ce sujet, voir les travaux sur la notion de « chances » réalisés par Selma Bellal, doctorante en Sciences Politiques à l'ULB (références complètes en bibliographie présentée le 20/03/03).

garantit toujours pas la réalisation de l'égalité concrète dans les deux sphères.²

C'est à cette déconstruction des politiques concernant les congés parentaux que nous allons nous attacher lors de notre présentation. Le cadre global de notre réflexion ainsi posé, nous pouvons maintenant présenter les points qui feront l'objet d'un développement lors du Work in Progress.

Tout d'abord, nous allons vous inviter à un voyage pour voir ce qui est fait dans les différents pays concernant les congés parentaux et les congés de paternité car il nous semble qu'une des nécessités pour l'avenir des politiques sociales est de les appréhender sous l'angle de leur eurocompatibilité. Le cas de la Suisse n'est pas une exception. Elle est elle-même de plus en plus sollicitée par le niveau international et les accords bilatéraux avec les pays de l'Union Européenne sont de plus en plus réguliers. Une approche comparative prend alors tout son sens.

Dans un deuxième temps, nous travaillerons plus précisément sur le concept de politique sociale relative à la famille et les différents objectifs visés par celle-ci. Il s'agira alors ici de déconstruire la politique relative aux congés parentaux et de voir si l'hypothèse posée se confirme ou pas.

Ensuite, il nous semble primordial d'aborder la question de l'importance du genre dans ce domaine et l'enjeu pour les féministes d'y être attentives.

En mettant l'accent sur les problèmes à résoudre et sur les cibles à atteindre, les politiques sociales relatives à la famille ont souvent renforcé des comportements et des identités « genrées ». « On a vu des décideurs opérer des distinctions importantes entre les politiques qui ciblaient les hommes et celles qui s'adressaient aux femmes : Oui les politiques publiques ont un genre », soulignent Renée B.-Dandurand, Jane Jenson et Annie Junter dans l'introduction du numéro de la revue « Lien social et politiques » consacrée au genre des politiques publiques.

S'il s'avère que notre hypothèse doit être infirmée, nous nous trouverions face à un dilemme. Comment faire évoluer la division sexuelle du travail, la répartition des tâches ou encore plus difficile les mentalités ? Comment réellement corriger ces inégalités de genre que subissent les femmes au sein de la famille ? Comment faire évoluer ce symptôme de nos sociétés occidentales qu'est l'évanescence masculine dans le contexte familial qui reste un signe incontestable de l'inégalité des sexes inscrite dans le contrat social liant entre eux hommes et femmes depuis des centaines d'années, par des législations dites d'égalité ? Doit-on être optimiste pour l'avenir des rapports sociaux de sexes au sein du foyer conjugal ? Comment les femmes féministes doivent-elles se comporter face à ce genre de politique ?

C'est à partir de ces quelques interrogations que nous aimerions ouvrir le débat sur le sens et les impacts de politiques sociales relatives à la famille.

² Idem.

De la nécessité d'intégrer les musiciennes et leur histoire sociale dans les études de musique et de musicologie

Irène Minder-Jeanneret

Les femmes ont toujours été musiciennes, preuve en sont des fresques préhistoriques et des représentations du monde entier de toutes les époques. Les femmes ont toujours composé de la musique, dans tous les styles et tous les genres. La pianiste de jazz, la violoncelliste soliste et la compositrice ne sont pas les produits de nos écoles de musique fondées il y a cinquante ans. Exclure les femmes de l'historiographie musicale, exclure les œuvres de compositrices des cours d'analyse musicale, exclure les femmes (interprètes ou compositrices) de la scène de concert revient à priver la moitié de l'humanité de possibilités d'identification. Comme dans d'autres domaines, la musique se définit le plus généralement d'après des critères et des normes masculines. Dans quelques universités occidentales, les études genre font une timide (et éphémère ?) apparition en musicologie. C'est le rôle d'associations telles que le Forum musique et femmes (FMF) d'inciter l'intégration des femmes et de leur musique dans l'enseignement et dans la recherche, à tous les niveaux.

La situation actuelle

Aujourd'hui, la Suisse connaît une vie musicale active et prestigieuse, qui n'a rien à envier à ses pays voisins. Historiquement pourtant, elle fait partie des pays éveillés tardivement aux mouvements culturels européens. Il convient donc d'en tenir compte lorsqu'on étudie l'histoire de la musique et l'histoire sociale des musiciennes et des musiciens de ce pays, car ces disciplines restent très fortement marquées par la prééminence germanique.

Dans le monde occidental

Jacqueline Rousseau-Dujardin commence par les phrases suivantes l'introduction de son livre « Musique et différence des sexes », publié chez l'Harmattan à Paris en 1999¹:

¹ Escal, Françoise et Jacqueline Rousseau-Dujardin,

« Ce livre se veut la poursuite et le développement d'une recherche sur les musiciennes et plus particulièrement sur les compositrices, recherche que nous avons commencée l'une et l'autre [avec Françoise Escal] il y a quelques années, et qu'il nous paraît possible aujourd'hui d'exposer plus complètement. Durant ce temps, d'autres études ont été consacrées au même sujet, et des œuvres musicales composées par des femmes contemporaines apparaissent plus souvent dans les concerts. Le public, quand on soulève la question « Existe-t-il des compositrices ? » est donc passé d'une réponse totalement négative à une incertitude quelque peu effarouchée. [...] À vrai dire, cette présence des femmes en musique est sujette à fluctuations en rapport avec l'histoire générale, mais elle est, d'après de nombreux documents, incontestable. »

Cette timidité, cette attitude défensive surprennent quand on pense qu'en 1981 déjà, Aaron Cohen citait le nom de plus de 6'000 compositrices dans son encyclopédie² et que la même année, la musicologue allemande Eva Rieger publiait son « Frau, Musik und Männerherrschaft », ouvrage clé non seulement pour comprendre comment les musiciennes ont pu systématiquement tomber dans l'oubli la scène aussitôt quittée, mais encore pour réaliser que la musique occidentale a attribué des langages musicaux et des instruments différents selon les sexes³.

À lire Escal, on pourrait croire que le monde musical et la musicologie en France ont des raisons de continuer à ignorer les femmes. La France ignore-t-elle donc tout des études féminines/féministes effectuées dans le reste de la sphère culturelle occidentale ? La bibliographie de Mme Rousseau-Dujardin tend

Musique et différence des sexes. Paris : 1999, p. 7.

² Cohen Aaron I., Encyclopedia of Women Composers. New York : 1981.

³ Rieger Eva, Frau, Musik und Männerherrschaft. Kassel : 1981.

à le confirmer : pas une seule référence à ce qui se passe et à ce qui s'étudie ailleurs. Cet exemple français illustre bien le double handicap des musiciennes : d'une part, on s'en occupe peu, d'autre part, les rares recherches ne sont pas coordonnées.

Pourtant, ce sont bien des musicologues françaises qui, les premières, ont procédé à des analyses différenciées de la condition des femmes dans le monde de la musique. Marie Bobillier, dont je n'ai pas encore retrouvé les repères biographiques, mais qui publia au moins entre 1890 et 1910, était l'une des premières musicologues françaises et l'une des premières, en Europe, à publier des textes qui éclairent la condition particulière des femmes dans le monde musical (religieuses, biographies individuelles). Le plus remarquable est que Marie Bobillier publiait le plus souvent sous le pseudonyme de M[ichel] Brenet. La médiéviste Yvonne Rokseth (1890-1948) fait une large place à la condition particulière des musiciennes dans ses recherches. Elle a publié un article remarquable d'une quinzaine de pages sur les musiciennes au Moyen Âge⁴ à une époque où une telle analyse constituait un phénomène isolé. Toutes deux intéressées par la musique ancienne, encore peu étudiée à leur époque, Bobillier et Rokseth choisissent des domaines de recherche doublement peu conventionnels et innovent dans leur genre.

La véritable impulsion pour les études genre – au sens le plus large du terme – dans le domaine de la musique est venue des États-Unis, où un premier ouvrage a été publié en 1948 par la musicologue amatrice Sophie Drinker, en panne de partitions de compositrices pour son chœur de dames⁵. L'ouvrage a été traduit en allemand dès 1955⁶. Parmi ses sources, Drinker mentionne d'ailleurs Marie Bobillier et Yvonne Rokseth, preuve qu'elle a tiré parti des sources existantes. En Allemagne, et surtout dans la partie la plus septentrionale de ce pays, le mouvement des études genre s'est implanté dès les années 1970, résultat du travail continu et très compétent de plusieurs associations et surtout de quelques figures de proue dans le monde universitaire.

Aujourd'hui, l'aspect « études genre » figure au cahier des charges de plusieurs chaires, en particulier à Oldenbourg, à Brême et à Hambourg. Par ailleurs, afin de garantir la

continuité de la recherche indépendamment des titulaires de chaires et indépendamment des priorités politiques des universités, un institut privé a été inauguré à Brême en mai 2002 : l'Institut Sophie Drinker. Il offre des possibilités de perfectionnement et des bourses en vue de la préparation d'une thèse de doctorat dans le domaine « musique et femmes »⁷, les buts principaux étant l'encouragement de la relève universitaire et la constitution d'une collection bibliographique exhaustive (D/GB).

Ailleurs dans le monde germanophone, la Hochschule für Musik und darstellende Kunst de Vienne a institué les études genres en musicologie il y a plus de dix ans. Un institut de sociologie musicale unique en son genre propose des cours et des séminaires.

En Angleterre enfin, la City University de Londres offre pour sa part un cursus de Master of Arts proposé par le Centre of Women's and Gender Studies in Music. Les études genres en musique sont solidement implantées à Huddersfield, à York, à Leeds.

Le FMF n'a pas connaissance d'autres lieux d'études et/ou de recherche en Europe.

Aux États-Unis, les études genre en musicologie ont une tradition relativement ancienne et se perpétuent depuis plus de trente ans dans certaines universités, suscitant travaux de thèses et autres recherches.

Les pays/États suivants connaissent ou ont connu des associations privées de promotion de la femme dans la musique : Alaska, Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Suède, Slovaquie.

La situation en Suisse

En vue du présent article, le FMF a mené une petite enquête auprès des cinq facultés de musicologie en Suisse, auxquelles elle a fait parvenir le petit questionnaire suivant :

1. Les thématiques de l'histoire – longtemps oubliée - des musiciennes et du statut marginalisé des femmes dans le monde de la musique sont-elles intégrées dans le cursus d'études de musicologie dans votre faculté ?

Si **OUI** :

- 2a. Depuis quand ?
- 3a. Par qui ?

⁴ Rokseth, Yvonne, "Les femmes musiciennes du XIIe au XIVe siècle", in *Romania* n°61, 1935, p. 464 - 480.

⁵ Drinker Sophie, *Women and Music*. 1948.

⁶ Drinker Sophie, *Die Frau in der Musik*. Zurich : 1955.

⁷ www.sophie-drinker-institut.de

4a. La prise en compte de cette thématique est-elle liée à un/e professeure/e ? (oui/non)

Si oui : est-il prévu d'institutionnaliser cet enseignement par la création d'une chaire spécifique « Gender Mainstreaming dans la musique » ? (oui/non)

Si **NON** :

2b. Des projets dans ce sens existent-ils ? (oui/non)

3b. Qui en est responsable ?

4b. Pour quand la réalisation est-elle prévue ?

Cet enseignement sera-t-il lié à une personne ou à un plan d'études ?

5. L'analyse d'œuvres porte-t-elle également sur des œuvres de compositrices ? (oui/non)

Début 2003, un seul institut de musicologie suisse avait rempli le questionnaire. Le titulaire de la chaire de musicologie de l'Université de Berne nous livre ainsi les réponses suivantes :

1. Les thématiques de l'histoire – longtemps oubliée - des musiciennes et du statut marginalisé des femmes dans le monde de la musique sont-elles intégrées dans le cursus d'études de musicologie dans votre faculté ?

OUI :

2a. Depuis 10 ans

3a. Par la quasi-totalité du personnel enseignant

4a. La prise en compte de cette thématique n'est pas liée à un/e professeure/e.

Il n'est pas prévu d'institutionnaliser cet enseignement par la création d'une chaire spécifique « Gender Mainstreaming dans la musique »

5. L'analyse d'œuvres porte également sur des œuvres de compositrices.

Du taux de retour du questionnaire, il faut déduire que l'intérêt pour la question n'est pas vraiment grand et que les facultés de musicologie suisses ne sont probablement pas prêtes à changer les paradigmes qui guident aujourd'hui leur enseignement et leur recherche.

Pourtant, la Suisse est bien placée pour innover dans ce domaine. Les pays qui nous entourent ont utilisé la musique de leur pays pour renforcer leur identité nationale, voire pour prouver leur suprématie lors de la construction de l'État nation au XIX^e siècle. En Suisse, la musique codifiée indigène n'a qu'une tradition récente. Dans ce pays essentiellement rural et pauvre jusqu'il y a un siècle, les premiers orchestres symphoniques professionnels et permanents n'ont été fondés

qu'à partir de 1890 et les premières classes professionnelles n'ont été instituées dans les conservatoires que vers 1910. Les rares Suisses qui, par leurs voyages, étaient entrés en contact avec la tradition musicale symphonique ou lyrique du XIX^e siècle, n'avaient donc pendant longtemps aucun moyen de reproduire à la maison ce qu'ils/elles avaient entendu. Les moyens d'identification avec des musiciennes et des musiciens de référence étaient rares et liés à des musiciennes et à des musiciens étrangers ou ayant fait leurs études à l'étranger.

Pour les femmes qui vivaient en Suisse, l'accès à la musique « sérieuse » à titre professionnel était encore plus difficile. D'une part, elles ont longtemps vécu à l'écart des grands mouvements culturels occidentaux. D'autre part, elles connaissaient les handicaps que connaissent toutes les femmes lorsqu'elles pénètrent dans des sphères professionnelles traditionnellement occupées par des hommes : difficulté à imposer leur présence dans l'espace public sans être déshonorées, impossibilité de se former (exclusion formelle des classes de composition, de direction, d'instruments à vent), confrontation à des références abstraites et subjectives telles que le génie.

Curieusement, ce décalage du monde culturel suisse a aussi offert des avantages aux femmes pendant les premières décennies de la phase de « rattrapage », qui dura environ de 1890 à 1960. Tout d'abord, l'absence de références – et par conséquent d'interdits - indigènes a permis à certaines de s'intégrer dans des orchestres pendant leur phase pionnière. Lorsque ces orchestres furent institutionnalisés et que leur survie fut assurée par des subventions municipales, lorsqu'ils atteignirent un certain prestige, les musiciennes, tant solistes que du rang, sont devenues l'exception⁸. Comme pour les interprètes, le retard – évoqué plus haut - en matière de tradition musicale laisse une plus grande liberté aux Suisses, qui n'éprouvent pas d'attachement patriotique pour des compositeurs érigés au rang de héros nationaux, et qui n'ont pas de raison de privilégier tel ou tel compositeur dans leur répertoire, dans leurs recherches, simplement parce qu'il appartient à leur patrimoine national. Ainsi, on constate qu'à l'époque où la Suisse commence à connaître une vie musicale « classique » autonome, soit au tournant du siècle dernier, il y a d'emblée une

⁸ Minder-Jeanerret, Irène, Femmes musiciennes en Suisse romande. Yens-sur-Morges : 1995, p. 71ss.

série de compositrices qui publient et qui font jouer leurs œuvres. Certes, il est difficile pour elles de faire jouer des œuvres symphoniques, mais tant que la composition n'est pas un champ professionnel de grand prestige, les femmes sont plus facilement tolérées.

Cette situation perdure : plus la formation ou le lieu d'exécution musicale est prestigieux, plus les femmes (interprètes ou compositrices) sont rares. Au Lucerne Festival, la situation est paradoxale : depuis bientôt dix ans, des femmes figurent régulièrement parmi les « compositeurs in residence » et bénéficient ainsi d'une tribune de choix pour faire interpréter leurs œuvres. Numériquement, la parité est presque atteinte dans ce palmarès prestigieux. Toutefois, dans les programmes des concerts non dédiés à la musique de notre temps, les compositrices continuent à être absentes et jamais on n'a trouvé, par exemple, une symphonie de Louise Farrenc dans un programme consacré à la musique romantique française.

Les paradigmes qui font obstacle

En Suisse, chaque personne a les mêmes droits et les mêmes devoirs, le mandat constitutionnel est clair à ce sujet. Parmi les droits, il y a celui de la non discrimination, et parmi les devoirs, celui de conférer des chances identiques à toutes et à tous.

Fin 2002, une élève de classe terminale d'un gymnase bernois particulièrement réputé pour son esprit d'ouverture, demandait à l'enseignant de sa branche principale de maturité, la musique, pourquoi il fait exclusivement analyser des œuvres de compositeurs à ses élèves. La réponse : « Il n'y a guère de femmes qui composent, ou alors, ce sont des dames de la noblesse qui n'avaient rien à faire d'autre en attendant le retour de leurs chevaliers ». Cette réponse reflète la réalité des manuels d'enseignement : dans aucun manuel de musique utilisé en Suisse, le gender mainstreaming n'a eu prise jusqu'à ce jour à ma connaissance. On trouve, ça et là, mention d'une compositrice, mais toujours à titre accessoire (femme de..., pianiste qui compose, etc.). L'enseignement ne mentionne pas la condition différente et difficile des musiciennes, et il ne recourt pas aux œuvres de compositrices lors d'analyses ou de présentations de formes musicales.

L'enseignement musical et musicologique – à quelque niveau que ce soit – est encore profondément marqué par des paradigmes du XIX^e siècle. Il convient de les étudier pour

mieux comprendre l'exclusion des femmes de l'historiographie et de la scène musicales et pour être mieux à même d'agir de manière ciblée en vue d'un changement. Ce sont en effet ces paradigmes qui conditionnent aujourd'hui encore la position de la femme dans à peu près tous les domaines de la musique.

Les musiciennes et l'espace public

Par définition, la musique a besoin d'un public. Or, lorsque la bourgeoisie a étendu son emprise aux sphères intellectuelles, économiques et finalement politiques, elle s'est également approprié l'espace public. En même temps, elle a redistribué les rôles entre femmes et hommes : l'espace public et le travail productif à l'homme, l'espace privé et le travail reproductif à la femme. Cette ségrégation a profondément marqué le monde musical du XIX^e et du XX^e siècle. La simple présence sur scène d'une femme interprète, son exposition au regard des hommes, constituait une perte d'honorabilité pour elle. L'atteinte à la liberté de mouvement ne s'arrêtait pas là, elle s'étendait aux instruments : seuls sont autorisés et respectables ceux qui demandent peu de mouvements corporels. Il reste donc la guitare, le piano et la voix. Dans ces conditions, il est compréhensible que face au désir d'une jeune femme de devenir musicienne interprète professionnelle, son milieu ait eu des réticences.

Quant aux compositrices, celles qui prétendaient vouloir faire interpréter en public l'une de leurs œuvres se marginalisaient elles-mêmes : on ne prête pas aux femmes d'aptitude créatrice, donc, celles qui prétendent en avoir vont contre la nature. Là encore, il n'est pas étonnant que seuls les milieux musiciens et libéraux, dépourvus d'ambition au plan social, aient permis à leurs filles de composer et d'acquérir un bagage en matière de composition, le plus souvent en autodidactes.

Les musiciennes et l'accès à la formation

En 1812, un bourgeois de Leipzig se présente au directeur du conservatoire de Prague et lui soumet une bien curieuse requête. Il est, à ce qu'il raconte, « pressé sans relâche par sa fille de quinze ans, qui a déjà accompli quelques progrès en piano et en chant, pour qu'elle puisse se rendre à ce conservatoire et y apprendre le cor naturel,

instrument pour lequel elle éprouve un penchant inexpugnable »⁹. Le directeur en question a dû en rester sans voix. L'objectif de ce premier lieu de formation professionnel après le conservatoire de Paris est d'assurer la relève des orchestres, et l'idée qu'une femme puisse vouloir apprendre le métier de musicienne d'orchestre devait paraître franchement absurde. Si les annales ne précisent pas l'issue de l'entretien, on peut admettre que la jeune fille n'aura pas pu apprendre l'instrument de ses rêves (probablement découvert lors du passage de virtuoses françaises, relativement nombreuses à l'époque), mais qu'elle a peut-être ouvert une brèche, puisque trois ans plus tard, une section « École de formation pour chanteuses et chanteurs » voit le jour, premier lieu de formation professionnel pour les musiciennes dans le monde occidental.

Sous couvert scientifique, des thèses concernant l'aptitude des filles à la musique ou à certains instruments ont produit un effet durable et dévastateur dans l'enseignement musical :

« L'éducation musicale des filles doit être conduite avec prudence. [...] La musique peut être, chez quelques jeunes filles, une cause d'ébranlement nerveux et de précipitation de la transformation pubère. »¹⁰

Ces préjugés sont tenaces : en 2003, les femmes restent l'exception dans les classes de composition et de direction des conservatoires, et certains instruments restent clairement connotés « homme » (contrebasse, vents, percussion) ou « femme » (harpe, guitare, flûte à bec).

Par ailleurs, les restrictions imposées aux femmes quant à la liberté de mouvement dans l'espace public limitent pendant longtemps leurs possibilités de fréquenter des lieux de formation musicale.

La ségrégation de la pratique musicale en une sphère privée, orientée vers l'enseignement et la musique domestique d'une part, et en activités de concert publiques, destinées à la représentation, a provoqué une ségrégation entre musiciennes et musiciens, rendant difficiles les échanges entre les deux

catégories, tant la perte et le gain de prestige réciproques étaient des obstacles insurmontables.

Enfin, le manque de figures d'identification dans les ouvrages consacrés à la musique (encyclopédies, histoires de la musique, manuels scolaires, etc.) ne permet pas de sortir de ce cercle vicieux. Qui plus est, l'origine divine traditionnellement attribuée à certains compositeurs – ou du moins à leur inspiration – renforce encore l'étrangeté d'une vocation féminine dans ce domaine.

Il faut encore relever une différence entre les interdits du monde musical germanique et le monde musical latin : les tabous étaient sans doute moins sévères dans le monde latin, où on interdisait moins catégoriquement aux femmes d'avoir une activité créatrice. Toutefois, une fois le processus créatif terminé, les possibilités de faire interpréter ses œuvres ou d'être active comme cheffe d'orchestre restent minces partout.

Les musiciennes et la notion de génie

Si, sous l'Ancien Régime, les musiciens et les musiciennes professionnel·le·s jouissaient d'un statut social peu enviable, proche de celui des gens du voyage, la société bourgeoise a érigé certains musiciens en idoles et a créé la notion de « génie », qui a tout particulièrement handicapé les musiciennes de la sphère culturelle allemande. Le culte des héros du XIX^e siècle (qui se prolonge jusqu'à nos jours), la philosophie métaphysique allemande ont marqué la théorie musicale. Aux obstacles professionnels posés aux femmes se sont ajoutés des obstacles tels que la spiritualité abstraite qui, selon les philosophes, habitait la musique, et qui ont été autant de pièges pour les femmes. De plus, la femme dans les arts, à cette époque, a été classée en deux clichés : femme fatale d'une part, entièrement déterminée par ses pulsions, et femme fragile d'autre part, asexuée. Les jeunes musiciennes potentielles se sont donc vues privées de toute possibilité d'identification avec des musiciennes créatives et autonomes qui jouissaient d'un statut social enviable et exemplaire. Clara Schumann elle-même doutait de la légitimité de ses dons de compositrice, lorsqu'elle expliqua qu'aucune n'avait réussi à composer avant elle, et qu'il n'y avait donc pas de raison qu'elle fit exception.

⁹ In : Von der Spielfrau zur Performance-Künstlerin : auf der Suche nach einer Musikgeschichte der Frauen. Hoffmann/Rieger (éd.), Kassel : 1992; p. 77.

¹⁰ Dr. J.-B. Fonssagrives, L'éducation physique des jeunes filles (1869), in : Minder-Jeanneret, Irène, Femmes musiciennes en Suisse romande. Yens-sur-Morges : 1995, p. 33.

Les objectifs du Forum musique et femmes suisse FMF

L'intégration des musiciennes et de leurs œuvres dans le monde de la musique constitue l'objectif final de toutes les associations et institutions qui se sont donné pour but de promouvoir les femmes. Il convient en effet de rendre accessible au public et aux interprètes toute une partie du répertoire musical laissé à l'écart parce qu'il est l'œuvre de compositrices. Il convient aussi de lever toutes les discriminations qui empêchent les musiciennes d'apprendre certains instruments et d'accéder à certaines positions dans l'orchestre. Il convient enfin d'intégrer systématiquement la dimension du genre dans l'enseignement et dans la recherche.

Le Forum musique et femmes suisse a été fondé en 1982 afin d'« encourager la créativité musicale des femmes et de contribuer à améliorer leur condition dans le monde de la musique ». Lorsque les musiciennes suisses ont découvert les premières analyses américaines et allemandes concernant la condition de la femme dans le monde de la musique, un univers s'est ouvert à elles. Comme leurs consœurs des autres pays, elles ont commencé à rechercher des partitions, à organiser des concerts, à écrire de petits articles biographiques afin de prouver l'existence bien réelle de la créativité musicale au féminin. Trente d'entre elles se sont constituées en association en 1982, pour devenir 150 en 1992 et 500 à ce jour, faisant du FMF l'association la plus importante au monde dans ce domaine d'activité, rapportée à la population du pays.

Pour atteindre ses objectifs, le FMF s'est fixé trois axes d'intervention :

- Découvrir : le FMF veut mettre en évidence les sources pour prouver qu'il n'y a pas de raison objective de discriminer l'œuvre et l'interprétation des femmes dans la musique, car à possibilités de formation égales, il n'y a pas de différence qualitative entre une œuvre créée ou interprétée par un homme ou par une femme.

- Faire connaître : en organisant des concerts-portrait, le FMF présente chaque année, lors d'un festival de trois concerts à Berne, un aperçu de l'œuvre d'une compositrice dont les partitions sont déposées à la bibliothèque du FMF. Ce fonds contient plus de 5000 partitions de compositrices, et constitue la plus importante collection de partitions de compositrices sur sol européen.

Les concerts-portrait ont une fonction de « vitrine », et sont destinés avant tout aux interprètes, qui trouvent là un moyen de découvrir des œuvres qu'ils intégreront à leur tour à leur répertoire.

- Comblent les lacunes : Jusqu'à ce jour, aucune institution universitaire suisse n'a systématiquement encouragé la recherche dans le domaine musique et femmes (analyse d'œuvres, sociologie musicale, histoire de la musique). Les rares études et analyses dans ce domaine ont été induites par le Forum musique et femmes suisse FMF. Le FMF espère, au cours de la troisième décennie de son existence, intervenir au niveau des institutions: intégrer les femmes dans les manuels d'enseignement musical des écoles publiques et intégrer la dimension du genre dans les cursus universitaires.

- Montrer au monde économique que la réalisation de l'objectif de l'égalité des chances dans le monde de la musique constitue un avantage pour tous : en offrant à toutes les personnes présentes dans le public de concert des possibilités d'identification avec les interprètes, et non seulement aux personnes adeptes du partage des rôles, le public cible s'élargit considérablement.

Il y a dix ans, Eva Rieger résumait ainsi la nécessité d'intervenir à ce niveau :

« Les femmes doivent produire leur propre discours, au sens d'une interaction entre les faits et la réflexion à leur sujet. Mais elles doivent également parvenir à se faire entendre dans le discours général, se faire admettre dans le « mainstream », et ne pas se cantonner dans les domaines de recherche marginaux. Par l'originalité de leurs travaux, elles doivent se faire leur propre place dans le domaine de la musicologie. »¹¹

Tant que l'égalité des chances n'est pas réalisée dans tous les domaines de la musique, cette définition pourrait être la devise du Forum musique et femmes suisse FMF.

¹¹ Von der Spielfrau zur Performance-Künstlerin : auf der Suche nach einer Musikgeschichte der Frauen. Hoffmann/Rieger (éd.), Kassel : 1992 p. 11.

Représentations du masculin et du féminin véhiculées dans la littérature et la presse enfantines de publication récente

Anne Dafflon Nouvelle

L'examen de la littérature enfantine permet d'évaluer les représentations du masculin et du féminin transmises, de manière consciente ou inconsciente, par les auteur·e·s, les illustrateurs et illustratrices. Ce matériel s'adressant aux enfants dès leur plus jeune âge, il semble particulièrement important de s'intéresser aux valeurs qui y sont véhiculées. Cependant, à l'heure actuelle, ce champ de recherches n'a que très peu été exploité, tant dans le domaine de la psychologie développementale, que dans le cadre des études genre, tout au moins en Europe. Or, le sexisme perdurant dans les albums destinés à la jeunesse a des implications dans le développement des enfants, en particulier des filles.

Recherches effectuées à l'Université de Genève

Trois recherches ont été effectuées à l'Université de Genève afin de mettre en évidence ces représentations véhiculées par la littérature et la presse enfantines francophones de publication récente. La première recherche analyse l'ensemble de la littérature jeunesse publiée durant l'année 1997 permettant de dresser un inventaire exhaustif des héros et héroïnes (Dafflon Nouvelle, 2002a). La seconde recherche fait l'examen détaillé des histoires avec héros et héroïnes fidélisateurs parues durant une année (1999 ou 2000) dans la presse jeunesse (Dafflon Nouvelle, 2002b). La troisième recherche dissèque tous les albums illustrés mettant en scène des animaux anthropomorphiques, destinés aux enfants pré-lecteurs, publiés en 2000 (Ferrez & Dafflon Nouvelle, soumis pour publication). Ces trois recherches ont été effectuées sur des échantillons importants et représentatifs du marché, afin que les résultats ne dépendent pas d'un éventuel biais de sélection. Un nombre conséquent d'indices ont été codés afin d'obtenir les aspects multidimensionnels des représentations des deux sexes véhiculées par ce matériel. De plus, tant le

texte que les illustrations ont été examinés, ces deux supports étant vecteurs de valeurs.

Résultats

En considérant l'ensemble des livres francophones publiés en 1997 pour la jeunesse et racontant une histoire inédite, il y a passé deux fois plus de livres présentant un héros plutôt qu'une héroïne. Cependant, la nature et l'âge de ces personnages modulent les écarts obtenus. Les asymétries les plus évidentes apparaissent avec des personnages animaux et des personnages adultes pour lesquels un rapport supérieur à 4 peut être observé entre les deux sexes. De plus, le rôle occupé confère une valeur différente. Le sexe masculin est encore plus sur-représenté dans les rôles centraux que dans les rôles secondaires, tandis que, chez les personnages adultes, les femmes sont en très léger surnombre dans les seconds rôles.

L'asymétrie entre les deux sexes est à son apogée dans les histoires anthropomorphiques s'adressant aux tout jeunes enfants (0-3 ans), avec alors un nombre de héros enfants dix fois plus élevé que d'héroïnes. Par ailleurs, le type d'animaux choisis pour incarner chaque sexe est également vecteur de valeur différentielle. Les héros de sexe masculin sont beaucoup plus fréquemment imaginés dans la peau d'animaux puissants ou alors plus présents dans l'imaginaire collectif des enfants, comme les ours, animaux de la savane, loups ou lapins, avec des rapports pouvant atteindre 18. A l'opposé, les héroïnes sont davantage représentées sous les traits de petits animaux ou d'insectes, qu'il s'agisse de souris ou abeilles.

En outre, les garçons sont plus souvent les héros de séries d'albums, ils sont prédominants dans les titres des histoires et ils apparaissent plus souvent sur la page de couverture. De plus, qu'ils tiennent un rôle principal ou qu'ils occupent un rôle secondaire,

ils sont sur-représentés dans les illustrations par rapport aux filles.

La description des personnages est également à la défaveur du sexe féminin. Les animaux anthropomorphiques féminins sont plus fréquemment dotés de caractéristiques physiques humaines sexuées (longs cils, lèvres rouges, poitrine) que leurs homologues masculins. De manière plus générale, les filles et les femmes portent essentiellement des vêtements et attributs exclusivement féminins (bijoux, accessoires pour les cheveux, etc.), tandis que le sexe masculin, les jeunes enfants en particulier, est davantage représenté de manière asexuée. Ce résultat laisse à penser que le sexe masculin est en quelque sorte le sexe par défaut dans les livres pour enfants. Par ailleurs, les habits portés par le sexe féminin sont adaptés à des rôles domestiques traditionnels (tabliers), tandis que les hommes et les garçons sont plus souvent représentés que le sexe opposé avec des vêtements d'extérieur et des tenues professionnelles.

L'examen des traits de personnalité et des émotions souligne que l'expressivité prédomine sur l'instrumentalité chez les personnages de sexe féminin, tandis que chez les personnages de sexe masculin, les parts d'instrumentalité et d'expressivité sont plus équilibrées. Globalement, les filles et les femmes sont représentées de manière plus passive que leurs homologues masculins. Les femmes sont plus souvent désignées par leur rôle familial et sont moins nombreuses à accéder à des rôles professionnels, de surcroît peu variés et très traditionnels (institutrices pour l'essentiel, ou relevant du domaine des soins à l'enfant). Les hommes sont représentés dans des rôles professionnels plus variés et issus de domaines plus valorisés. Même au sein de la sphère privée, les rôles dévolus aux deux sexes diffèrent. Le père est davantage mis en scène dans des activités récréatives avec l'enfant (jeux, sports, lire un livre), alors que la mère est plus représentée dans des activités relevant des devoirs parentaux (aider aux devoirs, donner le bain). L'activité principale des enfants est le jeu, et les deux sexes sont aussi souvent représentés en train de jouer. Cependant, les filles prennent davantage part aux activités domestiques que les garçons, tandis que ces derniers exercent davantage d'activités sportives, se disputent ou font plus de bêtises que les filles. L'examen des lieux occupés renvoie également à une différence stéréotypique des sexes. Les femmes et les filles sont davantage représentées à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur, et dans un lieu privé

plutôt que public. A l'opposé, les hommes et les garçons sont plus illustrés dehors que dedans, et dans un lieu public que privé. Seuls les pères sont plus fréquemment représentés dans des lieux privés et à l'intérieur.

En résumé, la mise en correspondance des résultats obtenus selon les différents indices permet de dresser des portraits extrêmement stéréotypés pour les deux sexes. Le sexe féminin est représenté plus passivement, davantage en compagnie familiale, à l'intérieur et dans des lieux privés, effectuant des activités plutôt domestiques lesquelles sont aussi repérées par leurs types d'habits portés. A l'opposé, le sexe masculin est plus représenté de manière active, avec des copains, à l'extérieur et dans des lieux publics, en train d'exercer des activités sportives, avec des vêtements d'extérieur.

Qui écrit et illustre les livres pour enfants ?

A l'issue de cet inventaire, il est intéressant de se demander qui des hommes ou des femmes sont davantage responsables de ces asymétries. Notons tout d'abord qu'il est erroné de croire que les femmes sont majoritaires dans le domaine de la littérature jeunesse. Ce n'est vrai que pour le public ciblé âgé de 0 à 3 ans. Pour les 3-6 ans, la part d'hommes et de femmes est équivalente. Dès que l'âge ciblé est supérieur à 6 ans, on trouve plus d'hommes que de femmes et la différence entre les deux sexes augmente au fur et à mesure que l'âge du public ciblé augmente. Par ailleurs, les femmes comme les hommes, dans le domaine de l'écriture, comme de l'illustration, sont responsables de la différence de valeur accordée au masculin et au féminin.

Le cas des personnages animaux

Plusieurs raisons impliquent que l'on accorde un intérêt particulier aux histoires avec des animaux anthropomorphiques. Tout d'abord, ils sont majoritaires dans l'offre qui est faite aux enfants de 0 à 6 ans, période durant laquelle la construction de leur identité sexuée a majoritairement cours. Par ailleurs, à ce moment de leur vie, en raison de leur jeune âge, le livre occupe une position prépondérante comparativement à d'autres sources d'influence en matière de socialisation (école, enseignants, pairs). De plus, d'une part, les animaux anthropomorphiques suscitent chez les jeunes enfants un fort attrait, car ils préfèrent les images incongrues aux images réalistes. D'autre part, les animaux impliquent chez ces derniers davantage de processus d'identification et de projection

qu'avec des personnages humains. Dans la représentation de l'adulte, l'animal, anthropomorphe ou non, est asexué. Or c'est faux. Dans l'analyse de la littérature anthropomorphe, un sexe a pu être attribué à la quasi-totalité des personnages. Quand bien même ces animaux étaient réellement asexués, des recherches ont montré qu'ils ne constitueraient pas une solution en soi pour évacuer le sexisme. En effet, lorsqu'elles se basent sur les illustrations pour raconter une histoire à leur enfant, les mères qualifient de masculins les personnages animaux asexués. La seule exception concerne les illustrations où un personnage adulte interagit avec un enfant et adopte un comportement maternant. Ainsi, la présentation d'animaux asexués dans les histoires non seulement amplifie la sur-représentation du sexe masculin, mais renforce également une vision restreinte des rôles, seuls les personnages asexués dont les activités sont stéréotypiquement féminines étant transformés en personnages féminins.

Implications dans le développement des enfants

Le fait que les personnages de filles soient moins nombreux et moins valorisés que les personnages de garçons engendre un moindre choix pour les filles. En effet, les enfants manifestent un intérêt plus prononcé pour des héros de leur propre sexe plutôt que du sexe opposé. Par voie de conséquence, cet éventail plus restreint de modèles d'identification et de référence peut provoquer une baisse de l'estime de soi.

Au-delà des implications dues aux différences quantitatives, le fait que les livres pour enfants donnent une représentation stéréotypée et rigide de la société, sans tenir compte de son évolution, tout au moins concernant le rôle de la femme, pose problème. En effet, les enfants comprennent seulement vers 5-7 ans que le sexe d'un individu est une donnée biologique. Avant cet âge, les enfants sont convaincus que l'on est un garçon ou une fille en fonction de ses comportements, attitudes, apparences. Aussi vont-ils accorder une attention particulière à leur environnement social pour essayer de décrypter, déduire ce qui relève de chaque sexe. En ce sens, les livres pour enfants sont responsables, au même titre que d'autres médias, de la reproduction des stéréotypes de sexe. Ainsi, proposer des histoires présentant des personnages engagés dans des rôles variés peut permettre de modifier cette perception qu'ont les enfants des rôles traditionnels des sexes. De plus, la lecture

d'histoires avec des personnages féminins dans des rôles typiquement masculins amène les enfants à considérer l'exercice de telles activités comme davantage possible pour les filles. Par ailleurs, les histoires présentant des femmes dans des rôles non uniquement traditionnels encouragent les filles à choisir des professions dans un éventail plus large, sans rester confinées dans des domaines stéréotypiques de leur propre sexe.

Evolution de la représentation de la société

La littérature enfantine a certes évolué puisque le rapport entre les personnages des deux sexes est passé de 10 à 2 durant le siècle dernier. Cependant, ce résultat ne doit pas masquer le fait que les femmes continuent d'être présentées de manière très stéréotypée et peu variée, en comparaison des hommes. En effet, ces derniers tendent à évoluer dans un sens plus positif : en plus d'être représentés dans des rôles professionnels multiples, valorisés et variés, ils occupent aussi l'espace privé, qui plus est, dans des rôles plus gratifiants que ceux dévolus aux femmes. Ce résultat est effectivement conforme à l'évolution de la société : les pères prennent de plus en plus part à l'éducation des enfants, sans pour autant s'impliquer à fond dans la logistique domestique. Cependant, d'un autre côté, le fait que les femmes aient de plus en plus des professions variées et de haut niveau est totalement occulté dans ces médias pour enfants. Ainsi, ces transformations rendent l'asymétrie entre les personnages des deux sexes plus subtile, moins visible, mais néanmoins tout autant dommageable quant à son influence sur la représentation ainsi transmise du sexe féminin.

Références :

Dafflon Nouvelle, Anne. (2002). La littérature enfantine francophone publiée en 1997. Inventaire des héros et des héroïnes proposés aux enfants. *Revue Suisse des Sciences de l'Education*, 24 (2), 309-326.

Dafflon Nouvelle, Anne. (2002). Les représentations multidimensionnelles du masculin et du féminin véhiculées par la presse enfantine francophone. *Swiss Journal of Psychology*, 61(2), 85-103.

Ferrez, Eliane & Anne Dafflon Nouvelle (soumis pour publication). Sexisme dans la littérature enfantine. Analyse des albums avec animaux anthropomorphiques.

« Les années 70 » : Le mouvement des femmes en France et en Allemagne

Kristina Schulz

Introduction

Je propose un survol du cœur de la deuxième vague féministe, à travers le mouvement des femmes dans deux pays (France/Allemagne), afin de caractériser le « nouveau féminisme » et de montrer ses spécificités surtout par rapport à « l'ancien féminisme » ("féminisme traditionnel" / "féminisme de la première vague") et à la pensée socialiste. Parmi tous les phénomènes engendrés par le féminisme j'ai choisi de parler des « mouvements sociaux ». J'entends par « mouvement social » un acteur collectif qui consiste en des groupes, organisations et individus liés par une identité collective, visant à accélérer ou à renverser un changement de la société. Cette perspective me permet aussi de dégager quelques éléments d'une comparaison franco-allemande.

Processus de formation et de mobilisation

Le 6 juin 1971 dans une grande ville allemande. Les kiosques de journaux et librairies de la gare ouvrent tôt leurs portes, comme d'habitude. Les vendeurs exposent leur marchandise. Les gens passent, s'arrêtent, s'approchent des journaux en vitrine, se retournent quelques secondes après, d'un air choqué, certains visages portent des traces cachées ou ouvertes de dégoût. Pourquoi? Le grand magazine hebdomadaire *Stern* publie une couverture scandaleuse: y sont exposés les portraits d'une vingtaine de femmes qui avouent ouvertement « Nous avons avorté ». A l'intérieur du journal (qui voit un grand succès commercial), on peut étudier les 374 signatures des femmes déclarant avoir eu un avortement. Ces femmes ne brisent pas seulement un tabou mais se mettent en état d'infraction: l'avortement peut être sanctionné par une à cinq années de réclusion.

L'article dans le *Stern* déclenche de vives réactions du côté des représentants de la justice et des défenseurs d'une réglementation restrictive de l'avortement. Mais surtout, le manifeste est la pierre angulaire d'un

mouvement social de large ampleur pour la légalisation de l'avortement en Allemagne. La contestation du paragraphe 218 du code pénal non seulement réunit les groupes de femmes déjà existants mais conduit à la fondation d'innombrables initiatives nouvelles. Peu après la parution des signatures, en juillet 1971, un comité voit le jour: *L'action 218*. Il s'agit d'un comité vaste et informel, dont les membres sont déléguées par des groupes soutenant la lutte pour l'abolition du paragraphe 218. En mars 1972, plus de 400 femmes de 35 groupes de femmes se rencontrent lors du premier « congrès de femmes » à Francfort et discutent sur les moyens et les buts de leur combat contre l'interdiction de l'avortement et, plus généralement, pour la libération des femmes. Jusqu'à la révision de la loi sur l'avortement en 1975/76, ce réseau de groupes de femmes ne cesse de grandir et de renforcer les contacts par la création de journaux, par des actions et manifestations communes.

La réforme de la législation sur l'avortement préserve l'interdiction principale de l'IVG. Néanmoins la réforme prévoit sa libéralisation en ce qu'elle définit un nombre de cas dans lesquels l'avortement est légalisé (indications sociales, médicales et éthiques). Même si la révision du paragraphe 218 reste loin des attentes du mouvement, on peut dire que la mobilisation de masse et le manifeste provocateur qui l'a déclenchée sont un grand succès. Cette provocation n'est pas isolée.

Paris, deux mois plus tôt. « Je déclare avoir avorté » proclament 343 femmes, parmi elles de nombreux personnages connus comme Marguerite Duras, Simone de Beauvoir et Françoise Sagan. Ce « manifeste des 343 salopes » (comme on disait à l'époque) scandalise toute la France. Lancé par l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, il fait la Une du *Monde* le lendemain. Le manifeste déclenche également de vifs débats à la radio et à la télé. Comme leurs sœurs allemandes, les membres du *Mouvement pour la libération des femmes* (MLF) qui sont à l'origine du manifeste visent à attirer l'attention publique sur la misère des femmes involontairement en

grossesse. Si le manifeste ne suscite guère de nouveaux groupes comme c'est le cas en Allemagne, il est néanmoins accompagné d'une vague de solidarité avec les signataires, notamment du côté des 250 médecins et des centaines d'hommes qui déclarent être des « complices ». En outre, il mobilise des organisations comme le *Planning familial*, l'*Association Nationale pour l'Etude de l'avortement* (ANEA, médecins), le *Groupe Information Santé* (GIS) ainsi que les fractions progressistes des syndicats et du PS. A partir de 1973, une nouvelle structure, le *Mouvement de liberté de l'avortement et de la contraception* (MLAC), association conforme à la loi de 1901, réunit des représentant·e·s de ces organisations et des femmes du MLF. Jusqu'à la réforme de la loi en 1974 et même au-delà, le MLAC joue un rôle central dans la coordination du combat contre la loi de 1920, interdisant l'avortement.¹

Dans les deux pays, l'IVG est le thème mobilisateur du mouvement des femmes jusqu'au milieu des années 70. Même si les revendications des mouvements des femmes vont plus loin et que les activités touchent d'autres dimensions bien différentes, la lutte pour la légalisation de l'avortement crée un lien entre les groupes et organisations. Cette unité d'action est mise en cause dans la deuxième moitié des années 1970. Même si, aux yeux des féministes, les réformes législatives de 1974 (France) et 1976 (Allemagne) restent en retrait des revendications féministes, l'adoption des nouvelles lois freine la dynamique de mobilisation et ouvre une nouvelle phase de militantisme féministe où l'institutionnalisation (p.ex. dans les universités avec les études féministes, études genre etc.) et la reconnaissance publique (p.ex. par un mandat électoral, quotas) sont centrales. Vers la fin de la décennie, le mouvement social se transforme en réseau de groupes et d'organisations plus au moins formalisés et professionnalisés, réseau dont le fonctionnement et l'efficacité restent néanmoins très liés à des relations informelles (amitiés, milieux etc.).

« Le mouvement des femmes » : éléments transnationaux

Les éléments relevés, la ressemblance dans la dynamique de mobilisation et la « dramaturgie » des mouvements ne sont pas seulement dûs à des problèmes structurels qui

se posent objectivement dans les deux pays (p.ex. les possibilités insuffisantes de garde d'enfant, la discrimination des salariées, etc.). Un mouvement social n'est pas une conséquence directe et incontournable des crises sociales et/ou politiques. La naissance des mouvements de femmes et leur développement parallèle et presque simultané s'expliquent aussi par une orientation cognitive propre aux deux mouvements. Par « orientation cognitive », je comprends le système de valeurs, les idées, les modes de perception et d'interprétation de la réalité qui influencent le comportement et l'action des acteurs collectifs voire des mouvements des femmes.

Les mouvements des femmes ont développé leur identité à partir de trois paradigmes: les positions de base d'un nouveau féminisme radical développé aux Etats-Unis, la perspective existentialiste élaborée par Simone de Beauvoir dans son livre « Le deuxième sexe » (1949) et le paradigme psychanalytique qui subit des révisions du côté du (post-)structuralisme (Lacan) et du côté de la Nouvelle Gauche/Neue Linke intellectuelle depuis la fin des années 50. J'aimerais dire quelques mots sur chacun des trois paradigmes en commençant par le féminisme radical.

La deuxième vague féministe aux Etats-Unis précède les mouvements des femmes en Europe. Les idées et les groupes porteurs d'un nouveau féminisme s'y développent à partir de la deuxième moitié des années 60. L'on peut distinguer deux tendances: la première, modérée, est fortement liée à la personne et à l'œuvre principale de Betty Friedan (« La Femme mystifiée » 1963/ français 1964/ allemand 1966) ainsi qu'à la formation de NOW (« National Organization for Women ») en 1966. La deuxième est représentée par les féministes radicales comme Shulamith Firestone, Kate Millet, Pamela Allen et Anne Koedt. Traduit très rapidement en allemand (par un groupe de femmes à Francfort en 1973) et en français (« Libération des femmes: années zéro » en 1970), les textes des féministes américaines sont à la base de nombreuses réflexions théoriques ainsi que des pratiques des mouvements européens.

Mais LE livre de référence pour les mouvements de femmes est « Le deuxième sexe » de Simone de Beauvoir. Cet essai publié pour la première fois en 1949 (Allemagne: 1951) contient plus de mille pages et traite toutes les dimensions fondamentales de la condition féminine. Une phrase de l'œuvre influence particulièrement les

¹ Dans un premier temps, la 'Loi Veil' n'est votée que pour cinq ans. En 1979, la loi sera de nouveau mise en question.

féministes: « On ne naît pas femme, on le devient ». Selon Beauvoir, ce n'est pas la biologie qui détermine la femme; la soumission des femmes résulte d'un processus historique de longue durée durant lequel les sciences, la philosophie, la religion et la littérature sont arrivées à ériger l'homme comme l'élément de valeur universelle tandis que la femme reste « l'Autre » par rapport au sexe masculin. Pour Beauvoir la libération des femmes est possible. Elle pourrait se réaliser à travers une triple stratégie: la démythification et démythification de « LA femme », la libération personnelle et individuelle des femmes par une activité (professionnelle) et la transformation profonde de la société à travers une révolution sociale. Tout en prenant ainsi comme point de départ de sa stratégie un changement des conditions économiques de l'existence, Beauvoir tient fermement à la nécessité des aspects éthiques, sociaux et culturels. Face au développement des mouvements féministes et confrontée à l'évolution des pays socialistes, la philosophe abandonne, dans les années 70, l'idée que la libération des femmes ne peut se faire que dans le cadre d'une révolution sociale. Désormais, elle appelle à la formation d'un mouvement collectif, non mixte, des femmes.

L'orientation cognitive du mouvement des femmes et la pensée féministe des années 70 sont également beaucoup influencées par des réflexions sur la sexualité féminine. Ces réflexions font partie d'une révision du paradigme psychanalytique. Ce sont les psychanalystes dissidents à l'intérieur même de la communauté psychanalytique qui critiquent à partir de la fin des années 50 l'ancien paradigme. La revalorisation des aspects de la pensée freudienne dans la genèse des théories féministes est notamment inspirée par l'œuvre de Jacques Lacan (1901-1981). Lacan met en évidence l'importance de la langue et ouvre ainsi la voie pour une pensée féministe post-structuraliste, qui met en rapport la discrimination de la femme et les structures répressives de l'ordre symbolique. C'est notamment le cas pour un courant littéraire des femmes et pour les femmes qui se développent dans les années 70 en France, « l'écriture féminine ». Lacan attire également l'attention sur la relation de symbiose entre la mère et l'enfant dans le stade pré-œdipalien. Ainsi il revalorise l'importance de la mère concernant une étape dans l'évolution infantine qui, selon l'interprétation féministe, ne serait pas encore exposée aux structures phallogocentriques et qui contiendrait donc des éléments puissants d'une révolution de l'ordre symbolique en faveur du féminin. Enfin, le

courant lacanien contribue à l'extension et à la diffusion de la psychanalyse dans les années 60 et 70. Les pratiques et le vocabulaire de la psychanalyse influencent surtout un courant du mouvement des femmes en France: le groupe « psychanalyse & politique » (« psy & po »). Le rapport étroit entre analysé(e) et analysant(e), établi par la psychanalyse, est le fondement d'un habitus de groupe élitiste qui contredit toute stratégie de mobilisation de masse, propagée par une autre tendance du féminisme, notamment le féminisme socialiste et le féminisme radical.

Outre le post-structuralisme, c'est le freudomarxisme qui engendre un changement du paradigme psychanalytique et de la pensée socialiste. Entamée par les représentants d'une Nouvelle Gauche intellectuelle, la révision devance les mouvements de 1968 et leur fournit une orientation cognitive, un système de valeurs, une direction de penser et d'agir. Dans le processus d'appropriation par les avant-gardes du mouvement d'étudiant-e-s au milieu des années 60, des textes de Freud, d'Herbert Marcuse, de l'Ecole de Francfort et d'autres sont amalgamés avec les nouveaux éléments, empruntés du surréalisme, du situationnisme et de l'existentialisme. Ce syncrétisme d'idées est caractérisé par plusieurs éléments dont deux influencent particulièrement les mouvements des femmes: d'un côté la redéfinition du sujet de la révolution qui, selon les penseurs de la Nouvelle Gauche, ne serait pas obligatoirement issu de la classe ouvrière mais des groupes marginalisés de la société, de l'autre côté une stratégie de transformation de la société.

Cette stratégie implique non seulement des actions provocatrices mais aussi la création des contre-institutions. Car, selon la pensée de la Nouvelle Gauche, c'est par ces expériences que se développent des structures anti-bureaucratiques et c'est ici que la révolution de la vie quotidienne, y compris des rapports entre hommes et femmes, pourrait commencer. L'attitude contre-institutionnelle est particulièrement propagée par un groupe porteur du mouvement allemand, le mouvement antiautoritaire. Les militants du mouvement de 1968 tiennent à l'idée qu'il y a un rapport entre les structures répressives de la société et les structures répressives psychiques. Pour le mouvement antiautoritaire, « changer la vie » impose une stratégie qui prend comme point de départ non pas le système politique mais un changement de la société à travers un changement des structures caractérielles. Les initiatives du mouvement antiautoritaire sont fortement liées

à l'idée d'une « mission historique » qui est d'éviter un deuxième Auschwitz. Cela explique le rapide essor des milieux, réseaux et cercles de discussion antiautoritaires dans ce pays. On peut donc retenir que le mouvement de 1968 et les idées de la Nouvelle Gauche qui l'ont influencé ont préparé le terrain pour les mouvements des femmes au niveau des idées ainsi qu'au niveau des pratiques et des actions.

On peut ici mettre en évidence cinq aspects cruciaux du féminisme: 1. le rejet de l'analyse marxiste, 2. l'élargissement des revendications du féminisme traditionnel, 3. une nouvelle stratégie de transformation, 4. un nouveau mode d'organisation et 5. un nouvel acteur révolutionnaire.

Premièrement: Le nouveau féminisme des années 70 rejette une perspective marxiste qui tient à la problématique des classes sans respecter la problématique des sexes. A la place d'une analyse de la société purement en des termes de classe, il essaye de lier une analyse socialiste du capitalisme avec une critique fondamentale du patriarcat.

Deuxièmement: Le nouveau féminisme élargit les revendications principales de l'ancien féminisme. Alors que les féministes de la première vague visaient principalement à la reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes dans la sphère publique (droit de vote), les féministes de la deuxième vague demandent que la séparation entre le public et le privé soit surmontée et que les relations de pouvoir soient abolies à tous les niveaux de la société.

Troisièmement: Les nouvelles féministes propagent une stratégie de transformation à travers la connaissance et la dénonciation des mécanismes de pouvoir entre les sexes. Ceux-ci dominent, selon les féministes, les institutions politiques et éducatives, et même la langue et la littérature. La construction d'une conscience féministe et d'une sensibilité à la discrimination des femmes était donc une des tâches principales du mouvement des femmes.

Quatrièmement: Les nouveaux mouvements des femmes développent un mode typique d'organisation: spontané, informel et basé sur le « petit groupe ». En choisissant une structure libre qui n'impose guère d'engagement formel, ils se distinguent explicitement des associations traditionnelles féministes ou féminines.

Cinquièmement: Le nouveau féminisme se définit comme mouvement autonome, moteur

d'une transformation profonde de la société, celle de l'ordre des sexes.

A partir de ces éléments transnationaux d'un mouvement de femmes « au singulier » se développent des mouvements sociaux avec des caractéristiques variables selon les contextes sociaux et politiques des sociétés concernées.

Eléments d'une comparaison

Je propose d'évoquer brièvement quelques différences entre le mouvement allemand et le mouvement français en étudiant trois aspects: la structure d'organisation, les stratégies de transformation et la réaction des institutions.

a) *Structure d'organisation*. En comparaison avec l'Allemagne, le mouvement français reste pendant longtemps centralisé. Même si Paris est loin d'être la seule ville à héberger des groupes de femmes et des groupes pour la libéralisation de l'avortement, la capitale reste le centre des activités féministes et le MLF parisien sert de modèle pour les groupes en province. Le mouvement allemand est plus décentralisé. Les nombreuses maisons de femmes battues (Frauenhäuser), maisons de femmes (Frauenzentren) et d'autres projets font preuve de ce « boom » sans précédent des initiatives féministes.

Comment peut-on expliquer ces différences? Au-delà des facteurs géopolitiques, d'un côté la structure fédérale de l'Allemagne, de l'autre le centralisme à la française, il faut rappeler que si les mouvements de femmes ont eu leur plus grand succès de mobilisation dans la campagne pour la libéralisation de l'avortement, ses groupes porteurs se sont constitués bien antérieurement. Dans la mouvance de 1968, des femmes créaient des comités d'action (Aktionsräte) dans plusieurs villes universitaires allemandes. Ces groupes de femmes organisaient les premières crèches sauvages (Kinderläden) et créaient un lien entre l'émancipation de l'individu qui passerait entre autre par une éducation antiautoritaire et l'émancipation des femmes. Les crèches sauvages survivent à la décomposition du mouvement antiautoritaire et favorisent ainsi la mobilisation décentralisée du mouvement des femmes quelques années plus tard.

La mouvance de 1968 en France suscite une vague de mobilisation sans précédent. Mai 68 était le point culminant d'un mouvement de masse qui revendiquait « une autre vie » (« vivre autrement! »). Mais le mouvement social de 1968 en France se décompose plus rapidement et en laissant moins de traces

institutionnelles que le mouvement en Allemagne.

b) *Stratégie*. Le mouvement de femmes en Allemagne suit une logique de recrutement plus fortement basée sur la mobilisation de masse que leurs « sœurs » françaises. Il est plus dispersé géographiquement et plus diversifié dans sa composition sociale.

Le MLF français est socialement plus homogène et réunissait essentiellement des académiciennes, des médecins, des avocates et des professeur·e·s. La différence dans la composition sociale n'est pas un hasard. Dans les années 70, le mouvement français est un mouvement avec une forte conscience avant-gardiste. Cet avant-gardisme est lié à un haut degré de réflexivité et un investissement ambitieux dans l'élaboration des théories féministes. L'échange intellectuel a lieu dans des cercles plutôt restreints et il est institutionnalisé assez tôt sous forme de groupes de recherche universitaires.

Le mouvement allemand trouve son plus grand appui dans les Maisons de femmes (Frauenzentren) qui poussent comme des champignons à partir de 1972. Ces centres donnent certes lieu à des débats théoriques. Mais ils sont surtout destinés à accueillir des groupes de femmes centrés sur une pratique féministe plutôt que sur une théorie féministe (même si les deux choses sont bien interdépendantes). Ces centres visent une clientèle très hétérogène et rayonnent largement dans la société. Ils servaient aussi de pôles d'information et de contacts dans la campagne contre le paragraphe 218.

L'Etat face aux revendications féministes

Confronté aux revendications ainsi qu'à des transformations de la société, les Etats interviennent à des niveaux différents.

Le gouvernement français introduit vers le milieu des années 70 des éléments d'un « féminisme d'Etat » en déléguant la question de l'égalité entre hommes et femmes au « Secrétariat d'Etat à la condition féminine » (qui devient plus tard un « Ministère à la condition féminine »). Parallèlement on nomme quelques femmes qualifiées pour exercer des fonctions gouvernementales. En plus de cette « féminisation de la politique » par le haut où les partis politiques sont absents, plusieurs modifications législatives visent à l'égalité des chances entre hommes et femmes, notamment les lois sur le régime matrimonial et le travail féminin.

En Allemagne, les mesures destinées dans les années 70 et 80 à la promotion des femmes consistent en l'élaboration d'un réseau décentralisé d'institutions, parmi lesquelles les bureaux de l'égalité (Frauengleichstellungsstellen). Les projets initiés par le mouvement des femmes sont mieux subventionnés et encouragés qu'en France. Finalement, « Sisterhood is global », le fameux slogan repris par Robin Morgan dans son anthologie sur les mouvements des femmes dans le monde,² résume bien la perception de soi des mouvements comme acteur global. L'étude des deux mouvements permet aussi de relever – de façon idéaltypique – en cinq aspects les points cruciaux du nouveau féminisme. Il reste à voir si cette caractérisation est aussi valable pour des mouvements de femmes d'autres pays.

² Robin Morgan, *Sisterhood is global. The international women's movements anthology*. New York : 1984.

Genre et transition démographique

Anne-Françoise Praz

Le déclin de la fécondité des mariages entre 1860 et 1930, qui s'observe dans l'Europe entière et se généralise à toutes les couches sociales, marque un véritable tournant historique. Un nombre croissant de couples décident de réduire le nombre de leurs enfants en recourant à des méthodes contraceptives rudimentaires. Pour la Suisse, le phénomène se déroule entre 1850 (précocité de Genève) et 1920, date à laquelle le dernier canton (Fribourg) enregistre cette baisse de la fécondité maritale. C'est une véritable «révolution silencieuse», qui implique la transformation des comportements familiaux et des rapports entre les sexes.

Si cette baisse de la fécondité (appelée aussi première transition de fécondité) est historiquement bien établie, son explication demeure largement débattue. Quels sont les facteurs et les contextes susceptibles de la stimuler ou de l'entraver? Curieusement, pour un sujet qui concerne de toute évidence les rapports entre les sexes, cet aspect n'a été intégré que récemment dans la réflexion. Cet exposé propose de comprendre les raisons d'un tel blocage. Dans un deuxième temps, nous présentons les résultats d'une recherche sur des villages vaudois et fribourgeois, où une telle approche est intégrée.

Fécondité et rapports sociaux de sexe : oublis et impasses des analyses historiques et démographiques

La naturalisation de la procréation dans l'approche démographique

On ne peut pas dire que le concept de fécondité des démographes occulte les femmes, puisqu'au contraire il la leur attribue exclusivement. Mais là réside justement le problème: ce concept ne traite que des femmes, il naturalise la procréation en l'extrayant des relations sociales où elle s'exerce.

Cette naturalisation s'explique par le contexte historique de l'émergence des mesures statistiques (taux de fécondité,

descendance finale, etc...) au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Dans une époque dominée par les idées de décadence, on attribue le recul de la fécondité à une dégénérescence d'ordre biologique, plutôt qu'à l'adoption du contrôle des naissances, qui était pourtant bien à l'œuvre. Mais les tabous sur la sexualité et les liens du malthusianisme avec le socialisme anarchiste font que l'hypothèse du contrôle des naissances est à l'époque tout sauf «politiquement correcte», et reste écartée des débats scientifiques! On privilégie donc des explications biologiques de la baisse de la fécondité. Si les savants des années 1880 recherchent encore une mesure adéquate, hésitant à adopter pour la fécondité humaine la méthode des taux de fécondité féminins déjà utilisée par les éleveurs pour la fécondité animale, la génération suivante balaira ces scrupules.

Une fois élaborées, ces mesures ont dominé la démographie durant des décennies, et n'ont été que récemment remises en question. A l'INED (Paris), un groupe de recherche s'est constitué pour réfléchir à l'élaboration de nouveaux indicateurs, rendant mieux compte des relations sociales, en particulier des rapports sociaux de sexe où s'inscrit la procréation. Ainsi, le calcul en parallèle des taux de fécondité des femmes et des hommes fait surgir des disparités importantes pour certains pays du tiers monde, et souligne à quel point les politiques de population ont manqué leur cible: pour faire baisser la fécondité dans ces pays, il s'avère plus pertinent d'intervenir sur les comportements procréateurs masculins!

Le genre comme simple «rôle social», l'oubli du pouvoir et des identités

Comment le genre a-t-il été intégré dans les analyses historiques de la première transition de fécondité (1860-1930)? Lorsque l'on parcourt les études qui ont tenté cette approche, on constate que leur capacité à renouveler le questionnement sur ce phénomène dépend d'une intégration consistante du genre à tous les

niveaux d'analyse (macro-social, micro-social, individuel). Souvent, les travaux analysent les rôles de genre au niveau macro-social seulement, oubliant les rapports de pouvoir au sein de la famille (niveau micro-social) ou les identités de genre (niveau individuel). Par exemple, des travaux documentent de façon très intéressante l'instauration de nouveaux rôles de sexe entre 1860 et 1930, à travers l'instauration du modèle bourgeois de la famille et la valorisation du rôle de la femme dans le domaine domestique; ils supposent ensuite que cette évolution a permis aux femmes de mieux faire valoir leurs droits et leurs intérêts en faveur d'une famille réduite. Mais l'hypothèse n'est pas vérifiée, et elle sous-entend des postulats contestables: la sexualité serait une affaire «domestique» comme une autre, les hommes auraient besoin d'être «convaincus» de l'avantage d'une famille réduite, les époux «discuteraient» des questions de procréation. D'autres recherches, notamment celles de Kate Fischer, critiquent ces approches en montrant comment la sexualité maritale, donc la procréation, met en jeu les rapports de pouvoir entre époux, ainsi que le statut de la sexualité dans l'identité de genre. L'historienne en conclut paradoxalement que les hommes ont joué un rôle bien plus important que supposé dans la première transition de fécondité.

Quatre villages vaudois et fribourgeois entre 1860 et 1930 : l'impact du genre sur les décalages du contrôle des naissances

La transition de fécondité comme modification des fonctions de l'enfant : nécessité d'une approche sexuellement différenciée

Notre recherche s'intéresse aussi aux rapports de pouvoir à l'intérieur de la famille, mais s'attache aux inégalités entre frères et sœurs plutôt qu'aux rapports mari-femme. Ce choix découle d'une approche de la transition de fécondité comme le résultat d'une modification des fonctions de l'enfant: lorsque celui-ci est une force de travail utile, les parents ont davantage à une nombreuse progéniture; lorsque sa fonction économique recule et qu'il devient l'objet d'une attention et d'un investissement accrus, les couples réduisent leur fécondité pour mieux investir dans la qualité des enfants. Entre 1860 et 1930, les familles vaudoises et fribourgeoises des quatre villages de notre échantillon expérimentent une telle modification des fonctions de l'enfant, du fait du recul de l'activité agricole et de la généralisation de la scolarisation obligatoire, qui diminue la disponibilité des enfants pour le travail familial.

Ce modèle est classique dans les analyses de la transition, mais il a rarement été formulé de façon sexuellement différenciée. Or, la modification des fonctions de l'enfant ne s'effectue pas au même rythme pour les deux sexes. Ainsi, le passage de l'exploitation agricole au salariat diminue l'utilité économique des garçons, qui n'ont plus de travaux agricoles à effectuer, mais n'élimine pas l'utilité économique des filles pour les tâches ménagères et familiales, qui exigent toujours à l'époque un temps considérable. Au niveau des discours et des institutions, les obligations scolaires ne sont pas forcément aussi sévères pour les garçons que pour les filles, mais une telle disparité est fortement dépendante du contexte religieux et politique.

La redéfinition des rôles de genre dans les discours pédagogiques et sa concrétisation dans la politique scolaire : disparités vaudoises et fribourgeoises

Une analyse comparée des discours sur l'éducation et la législation scolaire des deux cantons montre à quel point le milieu conservateur-catholique fribourgeois encourage la discrimination des filles. C'est le résultat d'une vision étriquée du rôle social de la femme, confiné à celui de «pieuse ménagère», et d'une réelle méfiance à l'endroit du savoir, réduit à sa pure fonctionnalité (gagner sa vie plus tard). A l'opposé, le discours protestant-radical des élites vaudoises glorifie le savoir comme facteur d'émancipation personnelle et de perfectionnement des vertus civiques pour les deux sexes, et notamment pour les filles, mères éducatrices des futurs citoyens.

Ces discours influencent les législations et les infrastructures scolaires, puisque le système scolaire fribourgeois autorise davantage que dans le canton de Vaud des dérogations à la fréquentation de l'école; ces dérogations concernent surtout les filles, que les parents peuvent plus facilement retirer de l'école avant l'âge légal. Cependant, on constate dans les deux cantons que la discrimination des filles, plus ou moins marquée, est toujours utilisée comme moyen de gestion et de résolution des conflits entre les différentes instances (canton, communes, familles) engagées dans les controverses de la mise en place de l'école obligatoire.

La réponse des familles aux incitations institutionnelles : un investissement sexué dans la formation pour alléger les coûts des enfants

Comment les familles ont-elles réagi aux opportunités de la politique scolaire et comment ont-elles investi dans la formation de leurs enfants? Une analyse individualisée des chances de formation des enfants selon la méthode de *l'event history analysis* (régression multivariée) démontre que la religion catholique augmente de 67% le risque de sortir plus tôt de l'école. La variable sexe est aussi très importante: les garçons ont 50% de risque en moins. Rien de bien étonnant pour le début du XX^e siècle, mais la manière dont cette discrimination sexuelle est distribuée entre protestants et catholiques mérite attention. Dès que l'on sépare l'échantillon en deux sous-fichiers selon la religion, il en ressort que l'impact du sexe est beaucoup plus marqué du côté catholique: les garçons catholiques ont 63% de risque en moins de sortir plus tôt de l'école que les filles catholiques, alors que les garçons protestants ne bénéficient que d'un avantage probabiliste de 16%, comparés à leurs camarades féminines. Du côté catholique, les chances d'instruction diminuent avec la taille de la famille pour les filles, mais tel n'est pas le cas pour les garçons.

Ces résultats démontrent que la perspective de genre remet en question les explications classiques du retard catholique dans le contrôle des naissances: invoquer la seule morale sexuelle hostile à la contraception s'avère très incomplet. Le catholicisme, c'est aussi une conception du savoir et une vision des rapports sociaux de sexe qui se combinent pour justifier la discrimination des filles dans l'instruction. Une telle discrimination permet aux familles de diminuer globalement les coûts

des enfants, et donc retarde la nécessité d'en réduire le nombre.

Références

Gary S. BECKER / Nigel TOMES, «Child Endowments and the Quantity and Quality of Children», *Journal of Political Economy*, (1976), pp. 143-162.

John C. CALDWELL, «Mass Education as a Determinant of the Timing of Fertility Decline», *Population and Development Review*, (1980)6, pp. 225-255.

Stéphanie CONDON, Michel BOZON et Thérèse LOCOH (dir.), *Démographie, sexe et genre: bilan et perspectives*, collection «Dossiers et recherches» (juin 2000) 83, INED Paris.

Nora FEDERICI, Karen OPPENHEIM MASON, Solvi SOGNER (Ed.), *Women's Position and Demographic Change*, Oxford 1993.

Kate FISCHER, «She was quite satisfied with the arrangements I made : Gender and Birth Control in Britain (1020-1950)», *Past and Present* (novembre 2000), pp. 160-193.

Hervé LE BRAS, «Histoire secrète de la fécondité», *Le Débat* (1981) 8, p.77-101.

Peter McDONALD, «Gender Equity in Theories of Fertility Transition», *Population and Development Review*, (septembre 2000), pp. 427-439.

Alison MACKINNON, «Where Women Present at the Demographic Transition? Questions from a Feminist Historian to Historical Demographers», *Gender&History* (1995) 7, pp. 222-240.

Genre et monitoring de soi

Sandor Czellar

Selon la théorie du monitoring de soi (self-monitoring) en psychologie sociale, les gens ne s'adaptent pas tous de la même manière à différentes situations sociales (Snyder, 1974 ; Gangestad et Snyder, 2000). D'un côté, il y a des personnes qui se soucient peu de ce que pensent les autres de leur comportement ; ce sont les *personnes à faible contrôle expressif* qui projettent envers leur entourage une image de soi stable, indépendamment de la situation sociale. Leur comportement est davantage guidé par des croyances et attitudes internes que par des influences sociales. D'un autre côté, il y a des personnes qui sont plus influencées par leur entourage ; ce sont les *personnes à fort contrôle expressif* qui adaptent leur apparence et leur comportement à la spécificité de chaque situation sociale.

Malgré le grand nombre de recherches consacrées au sujet du monitoring de soi, le lien entre genre et contrôle expressif n'a pas encore été étudié d'une manière spécifique et systématique. Néanmoins, certains travaux indiquent que les hommes auraient un score de monitoring de soi plus élevé que les femmes (ex. Musser et Browne, 1991); et que l'échelle de monitoring de soi serait corrélée avec l'échelle de masculinité mais non pas avec celle de la féminité (ex. Anderson, 1987). Ces résultats empiriques manquent néanmoins de cadre conceptuel. Pour cette raison, la présente recherche se propose pour objectif d'étudier le lien entre genre et monitoring de soi sur la base de la théorie bio-sociale des genres, récemment développée par Wood et Eagly (2002). Dans ce cadre conceptuel, il est admis que certaines sources de comportements typiquement sexués sont innées tandis que d'autres sont acquises au cours de l'interaction sociale.

Dans les sociétés occidentales, les valeurs dites « masculines » traditionnelles (par exemple individualisme, performance etc.) sont des éléments qui contribuent fortement à la reconnaissance sociale (Hofstede, 1980 ; Mead, 1977 ; Steenkamp, 2001). D'un autre côté, des recherches en psychologie sociale

suggèrent que les personnes à fort contrôle expressif sont davantage motivées par le statut social que les personnes à faible contrôle expressif (Gangestad & Snyder 2000). Ainsi, des évidences empiriques montrent que les personnes à fort contrôle expressif réagissent plus favorablement aux publicités dont le thème est le luxe et les symboles de statut que les personnes à faible contrôle expressif (DeBono, 1987; DeBono & Harnish, 1988; Shavitt, Lowrey & Han, 1992). Sur les bases de ces raisonnements, on peut s'attendre à ce que les personnes ayant un fort contrôle expressif, étant motivées par le statut social, accordent plus d'importance aux rôles dits masculins qu'aux rôles féminins. On peut donc proposer que :

H1: Indépendamment du sexe biologique, le monitoring de soi est davantage associé avec des rôles masculins que féminins.

Dans cette recherche, la possibilité que le sexe biologique joue un rôle modérateur entre monitoring de soi et masculinité est étudiée. Sur la base de la théorie bio-sociale de Wood et Eagly (2002), on peut argumenter que les hommes, de par leur nature, adoptent plus facilement des rôles sociaux masculins que les femmes. Chez les femmes, il se pourrait qu'adopter des rôles masculins soit plutôt une question de choix délibéré. Si tel était le cas, le contrôle expressif - en tant que processus de monitoring de soi délibéré - devrait logiquement jouer un rôle plus important chez les femmes que chez les hommes en matière de choix de rôles masculins en société. On peut donc proposer que :

H2: L'association entre monitoring de soi et masculinité est plus forte chez les femmes que chez les hommes.

Pour tester ces hypothèses, une étude avec des étudiant·e·s de licence a été effectuée en décembre 2002 aux universités de Genève et de Lausanne. Pour éviter des confusions liées à la compréhension des énoncés, seul·e·s les étudiant·e·s

francophones ont été retenue·s pour les analyses (n=193, 61% femmes). Deux échelles de mesure leur ont été administrées par écrit: la version française de l'échelle de monitoring de soi de Snyder et Gangestad (Snyder et Gangestad, 1986; Kamel et Brechenmacher, 2001) comprenant 18 énoncés, et la version française de la Short Bem Sex Role Inventory (Alain, 1987; Brems et Johnson, 1990) comprenant 19 énoncés. Chaque énoncé a été mesuré sur une échelle Likert allant de 1 (« pas du tout d'accord ») à 7 (« tout à fait d'accord »).

Les échelles utilisées montrent des taux de fiabilité satisfaisants : monitoring de soi ($\alpha=.74$), féminité ($\alpha=.83$) et masculinité ($\alpha=.84$). En confirmant les résultats d'études passées, la corrélation entre féminité et masculinité est faible et non-significative ($r=.026$, $p=.723$). La corrélation entre monitoring de soi et masculinité est positive et fortement significative ($r=.343$, $p<.0001$) ; la corrélation entre monitoring de soi et féminité est positive et non-significative ($r=.092$, $p=.202$). Ces résultats mènent au non-rejet de l'hypothèse 1.

Des corrélations entre monitoring de soi et masculinité ont été calculées séparément pour les femmes et pour les hommes. Les corrélations sont positives et significatives dans les deux cas mais la corrélation dans l'échantillon féminin est deux fois plus élevée que dans l'échantillon masculin ($r=.420$ avec $p<.0001$ contre $r=.230$ avec $p=.047$). Ces résultats tendent à ne pas rejeter l'hypothèse 2.

Des analyses statistiques détaillées ainsi que différentes interprétations théoriques seront présentées pour discussion aux participants au cours de l'exposé.

Références :

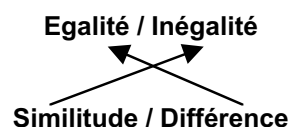
- Alain, M. (1987). A French Version of the Bem Sex Role Inventory. *Psychological Reports*, 61, 673-674.
- Anderson, L. R. (1987). Correlates of Self-Monitoring, Sex Role Typing and Social Skills in New Zealand and the United States. *Journal of Social Psychology*, 127, 677-679.
- Brems, C., & Johnson, M. E. (1990). Reexamination of the Bem Sex-Role Inventory: The Interpersonal BSRI. *Journal of Personality Assessment*, 55, 484-498.
- Gangestad, S. W., & Snyder, M. (2000). Self-Monitoring: Appraisal and Reappraisal. *Psychological Bulletin*, 126, 530-555.
- Kamel, G., & Brechenmacher, N. (2001). Structure latente et validité de la version Française du self-monitoring scale: échelle de monitoring de soi. *Année Psychologique*, 101, 393-420.
- Mead, M. (1977). *Male and Female: A Study of the Sexes in a Changing World*. New York: Morrow.
- Musser, L. M., & Browne, B. A. (1991). Self-monitoring in middle childhood: Personality and Social Correlates. *Developmental Psychology*, 27, 994-999.
- Snyder, M. (1974). Self-monitoring of Expressive Behavior. *Journal of Personality and Social Psychology*, 30, 526-537.
- Snyder, M., & Gangestad, S. W. (1986). On the Nature of Self-Monitoring: Matters of Assessment, Matters of Validity. *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, 125-139.
- Hofstede, Geert (1980), *Culture's Consequences: International Differences in Work-related Values*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Steenkamp, J.-B. E. (2001). The Role of National Culture in International Marketing Research. *International Marketing Review*, 18 (1), 30-44.
- Wood, W., & Eagly, A. H. (2002). A Cross-cultural Analysis of the Behavior of Women and Men: Implications for the Origins of Sex Differences. *Psychological Bulletin*, 128 (5), 699-727.

Quels liens entre les dichotomies Égalité / Différence et Universalisme / Différentialisme ?

Lorena Parini

La théorie féministe est traversée par différents paradigmes qui coexistent, se nourrissent, se critiquent. Ces paradigmes sont en général exprimés comme autant de dichotomies qui ont parfois divisé les féministes, tant ils charrient contradictions, paradoxes et tensions (Laufer, 1995). Trois dichotomies me semblent représenter les principaux dilemmes épistémologiques, théoriques et politique du féminisme : *Égalité/Différence* ; *Sexe/Genre* ; *Universalisme /Différentialisme*. L'histoire de la pensée féministe montre que, si durant les luttes qui ont amené les femmes à obtenir l'égalité des droits la dichotomie *Égalité/Différence* était au centre des logiques argumentatives, la dichotomie *Sexe/Genre* a pris une ampleur nouvelle auprès du féminisme dit de la deuxième vague (dès les années '60) sous l'impulsion de la publication du livre de Simone de Beauvoir « *Le deuxième sexe* » en 1949 (Malbois, 2002). Le travail conceptuel de Joan Scott (1988, 1998) notamment, a éclairé d'un regard nouveau les apories de la dichotomie *Égalité/Différence* en la replaçant dans son contexte historique et montrant l'héritage dont elle était porteuse : celui de la logique d'exclusion des femmes de la vie publique basée sur leur prétendue différence. La résolution de cette aporie a été possible par un réaménagement conceptuel qui aujourd'hui semble bien établi, selon lequel les dichotomies pertinentes pour penser les rapports sociaux de sexe sont : *Égalité/Inégalité* et *Différence/Similitude*. Si pour la première dichotomie il paraît que sa force explicative soit largement admise aujourd'hui, la dichotomie *Différence/Similitude* semble souffrir, à mon avis, quelques ambiguïtés. En effet, la question des inégalités sociales entre les sexes paraît clairement se placer dans le domaine de l'analyse politique autour des discriminations sociales de toute nature (économiques, politiques etc..). Son volet normatif serait lié aux théories de la justice sociale ou de l'égalitarisme, entre multiculturalisme, libéralisme et communautarisme. Si toutefois ce type de réflexion qui a ses logiques propres interagit avec celui qui se réfère aux questions de

Différence/Similitude, on peut aboutir à des apories de l'action militante. Prenons l'exemple de l'interdiction du travail de nuit des femmes. Si l'on aborde cette question non seulement dans l'optique de l'égalité mais dans celle de la dichotomie *Universalisme/Différentialisme*, le dilemme auquel on se trouve confronté-e-s est le suivant. Selon une vision différentialiste, cette interdiction se justifie par les particularités des femmes qui demandent à l'Etat de les protéger contre des formes de travail qui pourraient leur porter préjudice. Cette solution revient à reconnaître que les femmes doivent être protégées par des interventions étatiques et par conséquent accepter leur non-égalité avec les hommes. Si au contraire, d'un point de vue universaliste, nous considérons que femmes et hommes sont similaires et qu'un groupe ne doit pas être particulièrement protégé, la légalisation du travail de nuit devrait s'imposer. Cette solution, bien que logiquement tout à fait soutenable, pourrait produire des inégalités sociales compte tenu du fait que ce sont les femmes qui, aujourd'hui encore, effectuent le 80% des tâches domestiques et d'éducation des enfants. Aborder les questions politiques par un raisonnement dual *Universalisme / Différentialisme* ne semble pas aider à éclairer les choix possibles. En effet sur une question politique telle que celle du travail de nuit des femmes, la conceptualisation en ces termes aboutit à un paradoxe selon lequel : dans un cas il faudrait partir du postulat de la différence pour obtenir l'égalité ou alors postuler une similitude qui peut aboutir à une inégalité.



Ma thèse ici est celle qui vise à détacher les questions d'*Égalité* et d'*Inégalité* de celles qui visent à réfléchir sur la dichotomie *Différence/Similitude*, que l'on peut appeler également les théories *Universalistes* ou *Différentialistes* ou encore le binôme *Essentialisme/Anti-essentialisme*. Je voudrais stimuler par cette contribution une réflexion sur

les différentes significations de ces dichotomies en plaidant pour la poursuite de travaux épistémologiques et théoriques qui permettraient d'explorer davantage leurs possibilités explicatives et normatives. Ne vaudrait-il pas mieux repenser ces oppositions dans le but de créer de nouveaux concepts mieux à même de rendre compte des rapports sociaux de sexe ? Comme l'écrit Heinich : « *Nous pouvons donc renoncer à 'prendre position', au sens où il s'agirait de tenir, une fois pour toutes et en toutes circonstances, une même position – mais il faut pour cela renoncer à utiliser les positions politiques ou idéologiques comme des instruments d'affiliation à des clans, renoncer à se dire 'universalistes' ou 'différentialistes', dans la solidarité rassurante des partis et des tribus.* » (2001 : 216). Toute entreprise de conceptualisation des rapports de genre doit se replacer dans son champ de réflexion (réflexion politique, réflexion épistémologique, réflexion analytique ou normative). Pour cette raison, les arguments qui soutiennent l'un ou l'autre des deux termes (*Universalisme / Différentialisme*) doivent être contextualisés. Je crois qu'il est nécessaire de poursuivre un travail de déconstruction des épistémologies *Universaliste / Différentialiste* qui fasse la différence entre :

Universalisme politique (égalitarisme) : position qui reconnaît les différences entre êtres humains comme un donné et cherche à proposer des actions politiques qui atténuent, voire abolissent les inégalités créées par les différences (biologiques, physiques, sociales, économiques). Historiquement la différence a permis de penser l'égalité, mais a également permis d'argumenter en faveur de l'exclusion de certains groupes dont les femmes. Le concept d'égalitarisme peut servir à des analyses descriptives, explicatives ou normatives. Les revendications militantes ont été basées tantôt sur des principes universalistes (mêmes droits pour tous) ou sur des principes différentialistes (traiter les égaux également, les différents différemment, Mc Kinnon, 1987). La différence n'est pas forcément une différence biologique, elle peut être abordée à partir d'un raisonnement de socialisation ou culturel. C'est-à-dire comment la « nature » est interprétée par les humains pour créer des différences et des inégalités.

Essentialisme politique : un certain degré d'essentialisme est nécessaire pour articuler des demandes dans l'espace public. Un anti-essentialisme extrême, comme celui des postmodernes, ne permet pas l'expression du « *Nous* » nécessaire à la revendication

politique. L'essence d'un groupe dans ce cas n'est pas forcément sa biologie, mais peut être l'essence qui lui a été attribuée par le groupe dominant (dans le cas des femmes la biologie ou le corps comme destin) : *l'identité assignée* ou alors *l'identité revendiquée* par le groupe lui-même.

Universalisme ontologique (anti-essentialisme) : le genre humain est UN. Tous les caractères qui font référence à des différences (physiques, sociales, psychologiques) sont le résultat de constructions en vue d'organiser les rapports sociaux. Très souvent cette organisation aboutit à une hiérarchisation de ces caractères dans le but de légitimer des rapports de pouvoir. Cette position épistémologique ne permet pas de bien articuler ce que signifie pour les humains de vivre dans un corps féminin/masculin. Le terme *embodiment* utilisé par les auteures anglo-saxonnes désigne bien la voie à suivre pour la réflexion sur le corps. Il remet en question la dichotomie corps/esprit héritée de la Modernité qui a tant nui aux femmes.

Essentialisme (épistémologie) : permet de penser des articulations entre corps, social, culturel et politique. Cela peut être intéressant en tant qu'attitude épistémologique non ontologique. S'il n'est pas poussé vers le réductionnisme biologique ou vers l'ontologie de l'être humain, il peut être précieux pour comprendre des phénomènes de circularité entre appartenance corporelle et construction sociale du sens de cette appartenance. Il peut également être un outil déterminant pour comprendre le vécu des êtres humains. En anglais on utilise souvent le terme « *corporeal subjectivity* » qui permet d'esquiver les critiques liées à l'essentialisme.

Réductionnisme biologique : déterminisme biologique qui ferait dériver les comportements psychologiques, sociaux et culturels de l'appartenance à l'un des sexes. Ce type de pensée serait une dérive de l'essentialisme qui ne tient pas assez compte de l'interaction circulaire entre appartenance sexuée et construction de sens autour de cette appartenance.

Le titre de la rencontre d'aujourd'hui « *Work in Progress* » m'a donné l'occasion de présenter les premières phases d'un travail conceptuel qui doit être poursuivi. Je suis consciente du fait que beaucoup de travail reste à faire pour mieux déconstruire des catégories qui, dans le langage des études féministes et de genre, semblent parfois aller

de soi. Le travail conceptuel doit sans cesse inspirer les recherches empiriques et doit se laisser inspirer par elles. Comme l'écrit Dhavernas-Lévy (1995), adopter une position épistémologique, théorique ou normative fixe revient à avoir une grille de lecture unique pour chaque sujet. Avant de se déclarer une fois pour toutes « Essentialiste, universaliste, égalitariste ou autre » posons-nous la question : « *De quoi parle-t-on ?* ». En un mot, contextualisons nos positions.

Référence :

Marie-Josèphe DHAVERNAS-LEVY, (1995), « Différence, Egalité : enjeux épistémologiques, enjeux stratégiques ?, in EPHESIA, *La place des femmes*. Ed. la Découvert : Paris.

Nathalie HEINICH, (2001), « Les contradictions actuelles du féminisme », *ESPRIT*, 273, mars-avril.

Jacqueline LAUFER, (1995), « Introduction : l'égalité et la différence en débat », in EPHESIA, *La place des femmes*. Ed. la Découverte : Paris.

McKINNON, (1987), « Difference and Dominance », in *Feminism Unmodified : Discourses on Life and Law*. Harvard University Press : Cambridge Massachusetts.

Fabienne MALBOIS, (2002), « Les paradigmes de l'égalité/différence et du sexe/genre ou les deux réponses du féminisme occidental à l'énigme de la « différence des sexes », *Nouvelles questions féministes*, 21 / 1, pp 81-97.

Andrew SAYER, (1997), « Essentialism, social constructionism, and beyond », *The Sociological Review*, pp. 453-487.

Joan W. SCOTT, (1988) « Deconstructing Equality-versus-Difference : or, the uses of Poststructuralist Theory for Feminism », in *Feminist Studies*, 1 Spring, pp. 33-50.

Joan W. SCOTT, (1998), *La citoyenne paradoxale*. Ed. Albin Michel : Paris.

« Rapport social de sexe » et femmes dans les métiers « masculins » *

Fabienne Malbois et Magdalena Rosende

Introduction

Dans une large part de la littérature dans le domaine des études féministes, on rencontre des notions telles que « la différence entre les sexes », « les rapports sociaux de sexe(s) » ou encore « les genres ». De surcroît, la notion de genre, qu'elle soit déclinée au singulier ou au pluriel, renvoie souvent non pas à un système de hiérarchisation et de différenciation, mais au "sexe social", c'est-à-dire à la construction sociale du féminin et du masculin. Partant du constat que la conception « genre-sur-sexe » (Delphy, 2001a : 27) sous-tend ces études, cette communication a un double objectif.

Premièrement, nous montrerons que ces notions – qui en bons concepts développés par la théorie féministe se prononcent sur la question sexe/genre – aboutissent en dernière analyse et malgré des architectures théoriques parfois complexes, à la réaffirmation de la prééminence de la nature sur la culture (Delphy, 2001b). Ce dont précisément la théorie féministe voulait se débarrasser. La déconstruction anti-naturaliste butte ainsi devant un obstacle : le sexe biologique. Précisons que si notre lecture se limite au concept de « rapports sociaux de sexe(s) », elle vaut également pour les autres notions citées auparavant. Nous considérons notre démonstration surtout comme un moyen de mettre en évidence ce qui devrait être problématisé et qui l'est de fait rarement.

Deuxièmement, nous tenterons de proposer une autre conceptualisation de la question sexe/genre, et ce à partir de deux cas empiriques qui nous ont conduites à formuler les hypothèses suivantes : Peut-on être chirurgienne sans être une « femme » ? Peut-on être une paysanne sans être « paysan » ? Si ces questions ne laissent, à première vue, place qu'à la perplexité, elles n'en sont pas moins, pour la réflexion sur la bi-catégorisation de sexe, heuristiques.

Les présupposés théoriques du concept « rapports sociaux de sexe(s) »

Que pense-t-on, ou que ne pense-t-on pas, quand on dit réfléchir en termes de « rapports sociaux de sexe(s) » ? Tout d'abord, comme on peut le lire dans les deux citations suivantes, la réflexion est généralement posée en termes de rapports sociaux entre les sexes. En effet, pour Danièle Kergoat (Kergoat, 2000 : 35), « Les situations des hommes et des femmes ne sont pas le produit d'un destin biologique, mais sont d'abord des construits sociaux. Hommes et femmes sont bien autre chose qu'une collection – ou que deux collections – d'individus biologiquement distincts. Ils forment deux groupes sociaux qui sont engagés dans un rapport social spécifique : les rapports sociaux de sexe. ». Daune-Richard et Devreux (1992 : 10) signalent, quant à elles, dans une note de bas de page, qu'elles utilisent « [...] tantôt le singulier tantôt le pluriel de "rapport social". Le rapport social désigne le système très global, ensemble complexe des formes que prennent les rapports entre hommes et femmes. Il s'agit donc d'une conceptualisation synthétique, tandis que les rapports sociaux de sexe désignent les formes et modalités que prend le rapport social ici et là dans l'espace social et ses spécifications: par exemple les rapports sociaux de sexe dans le travail.»

Ce préalable autour de deux définitions du concept « rapports sociaux de sexe(s) » n'est pas une affaire de justesse terminologique. Cette clarification a une portée épistémologique. Elle nous permet de montrer que cette manière de penser les « rapports sociaux de sexe(s) » revient à considérer qu'il existe deux groupes pré-constitués, les hommes et les femmes, et que la contribution analytique des études féministes, dès lors, consiste à saisir les rapports sociaux -et nous insistons sur la préposition- entre les groupes. Le rapport social ici n'est pas pensé comme constitutif des groupes de sexe (Delphy,

* Ce texte, encore en chantier, est le résultat de l'effort que nous menons pour conceptualiser dans nos thèses, respectivement en sociologie des médias et sociologie du travail, le genre dans une perspective qui tente d'intégrer le sexe biologique. Cette réflexion est le fruit des nombreuses discussions (in)formelles que nous avons eues ces dernières années, avec nos collègues et amies, dans divers lieux académiques (l'ISCM, le « Groupe réflexion sur le genre », LIEGE et la revue NQF) ou militants, notamment sur la question du sexe biologique tel qu'il est travaillé en études sociales des sciences (cf. Cynthia Kraus).

2001a). Poser les femmes et les hommes comme des groupes sociaux donnés, mais non produits, consiste à prendre comme prémisse à la réflexion sur la sexualité du monde l'objet même que les théories du genre voulaient déconstruire, soit l'évidence de l'existence de deux sexes et de seulement deux (Kessler et McKenna, 1985). Et le fait de préciser que ces groupes sont sociaux n'implique pas que la constitution des groupes elle-même soit problématisée. Enfin, ne pas penser la bi-catégorisation des individus en « hommes » ou en « femmes » conduit à définir a priori les deux catégories, et dans le même temps, à constituer le sexe biologique comme le substrat a-social (un invariant a-historique, a-culturel) sur lequel s'ancre en dernière instance la différence des sexes. Notons que même lorsque le sexe biologique est posé comme un fait culturel, il conserve une réalité pré-sociale (Kraus, 2000). Pour Delphy par exemple, qui montre comment le social fait de certains traits physiques des marqueurs sociaux, les sciences humaines ne peuvent rendre compte que des « représentations qu'une société donnée se fait de ce qu'est la biologie [...] » (Delphy, 2001b : 253), pas de la biologie elle-même.

En quoi consistent les principaux traits de la déconstruction anti-naturaliste que permet cette conceptualisation en termes de « rapports sociaux de sexe », qui se caractérise par une conception « genre sur du sexe » des individus ? Premièrement, considérant que le sexe biologique est hors du monde social, l'anti-naturalisme s'arrête là où le sexe prend le relais du genre, laissant sans explication une part de la dimension sexuée des individus. Deuxièmement, il circonscrit le social à des attributs individuels (traits de caractère, comportements, attitudes) classés de manière binaire en masculin ou féminin. Cette déconstruction anti-naturaliste prend donc appui sur l'irréductibilité et la précédence du sexe biologique : c'est parce que celui-ci est défini comme invariable et premier que l'analyse peut rendre compte d'une variabilité sociale, historique et culturelle le long du continuum féminin/masculin. Cette variabilité est subsumée sous la notion de sexe social auquel renvoient les termes de « rôle de sexe » ou, plus récemment, « d'identité de genre ».

Sur la base de la définition des femmes et des hommes en tant que groupes sociaux, des critiques ont été formulées à l'égard des travaux féministes, notamment celles de ne pas prendre en compte la diversité des situations des individus. En réponse, les

théories féministes tentent depuis quelques années d'enrichir leur analyse en prenant en compte la multiplicité des rapport sociaux et l'imbrication des différents systèmes d'organisation sociale (la race, la classe, la sexualité, l'âge, etc.). Or, en ignorant, à l'instar du sexe, que la race et la classe sont constituées dans des rapports sociaux, celles-ci tendent à naturaliser les différents systèmes d'oppression (West et Fenstermaker, 1995). Analyser l'articulation du sexe et de la race en observant, par exemple, comment ces deux variables s'incarnent chez un individu « femme » et « noire », empêche de penser la race et le sexe comme des réalisations, des productions sociales. Et prendre le sexe et la race comme des données préexistantes, c'est s'interdire d'observer comment la race peut être parfois une modalité du système de genre, ou la catégorie de sexe une modalité du système de race. Pour prendre un exemple de la race comme modalité du système de genre, Fraser (Fraser, 1998 : 326) montre que, lors du procès pour harcèlement sexuel opposant Clarence Thomas, un juge noir conservateur nommé à la Cours suprême des USA par G. Bush en 1991 à Anita F. Hill, une femme noire professeure de droit, Anita Hill est « devenue, fonctionnellement, blanche ». (cf. également Stuart Hall et E. Hughes pour la classe et la race).

Rapport social de sexe et analyse des métiers « masculins »

Revenons au concept de « rapports sociaux de sexe » et voyons comment il est mobilisé dans les études sur les femmes qui exercent des métiers « masculins ». La conceptualisation du « genre sur du sexe » conduit, de manière récurrente, à soulever les questions suivantes : les femmes pratiquant un métier « d'homme » se virilisent-elles ? Les femmes exercent-elles cette activité différemment ? Une recherche sur l'accès des femmes au métier de policier en France est une bonne illustration de la manière dominante de problématiser la question sexe/genre dans le domaine du travail rémunéré. L'auteure écrit : « Nous voudrions analyser les effets de l'entrée des femmes dans la police en étudiant d'une part l'incidence de cet événement sur l'exercice du métier policier, d'autre part la redéfinition des genres induite par cette redistribution des tâches » (Pruvost, 2002 : 132). Soulignons ici que l'auteure traite le genre et l'organisation du travail comme deux systèmes séparés. Faisant cette distinction, elle s'interdit de penser que le métier de policier est une « institution », au sens d'une certaine organisation sociale, d'un certain

arrangement entre les individus (Goffman, 1977), qui est aussi traversée par le rapport social de sexe. En effet, l'exercice de ce métier constitue des individus en femmes policières et hommes policiers qui occupent des positions différentes dans la hiérarchie professionnelle. Ou plus précisément, il fabrique des policiers et des femmes policières, policier et homme étant co-substantiels, autrement dit, la norme. En outre, produisant des femmes policières et des hommes policiers, cette institution donne corps à la « différence des sexes » pré-inscrite dans l'organisation sociale. Celle-ci apparaît dès lors comme naturelle, confortant la perception *taken-for-granted* que nous avons du monde en tant que réalité bi-sexuée (cf. la notion de « réflexivité institutionnelle chez E. Goffman).

En conclusion, il s'agit de :

- penser le rapport social de sexe comme constitutif des groupes de sexe, et penser toute organisation sociale comme structurée par ce rapport ;
- considérer que dans nos sociétés le sexe biologique existe puisqu'il est pensé comme réel ;
- prendre en compte que la définition sociale de ce qu'est une « femme » ou un « homme » renvoie à la covariance entre un sexe social et un sexe biologique (cf. cas des transsexuels : (Garfinkel, 1967) ; (Hirschauer, 1998)).

Ainsi la question qui devrait sous-tendre toute recherche féministe n'est plus : « pourquoi le sexe donnerait-il lieu à une classification quelconque ? » (Delphy, 2001b : 248) mais devient : comment la différence de sexe est (re)produite ?

Des femmes dans les professions chirurgicale et agricole

Pour mettre à l'épreuve cette question, nous allons nous intéresser à deux exemples, soit à une ethnographie de la profession chirurgicale (Cassell, 1997) et à l'examen d'une séquence audiovisuelle du Téléjournal (France 2, 2001). Sur la base de la réflexion de West & Zimmerman (1987), nous allons problématiser le processus de bi-catégorisation de sexe par le recours aux notions de :

- « catégorie de sexe » (le fait de classer des individus, selon certains critères, dans un des deux groupes de sexe, ce qui présuppose l'existence de deux sexes biologiques) ;
- « gender display » (au sens des attitudes et comportements mis en œuvre par des

individus dans le cadre de leurs interactions professionnelles) ;

- « sexe biologique » (prééminent dans la définition de ce qu'est une femme ou un homme, il se « matérialise » dans le cadre des interactions et reconduit la hiérarchisation de sexe).

Nous tenterons de montrer comment une chirurgienne ne peut pratiquer son métier sans être une femme et comment, pour signifier ce qu'est une paysanne, la télévision montre à la fois une femme et un paysan.

Références :

Cassell, Joan (1997), "Doing gender, doing surgery: woman surgeons in a Man's Profession." *Human Organization*, 56(1):47-52.

West, Candace et Don Zimmerman H. (1987). *Doing Gender. Gender and Society*, 1(2), 125-151.

Daune-Richard, Anne-Marie et Anne-Marie Devreux. (1992). Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique. *Recherches féministes*, 5(2), 7-30.

Delphy, Christine (2001a). "Critique de la raison naturelle". In *L'ennemi principal 2. Penser le genre* (pp. 7-53). Paris: Syllepse.

Delphy, Christine (2001b). "Penser le genre : problèmes et résistances". In *L'ennemi principal 2. Penser le genre* (pp. 243-260). Paris: Syllepse.

Fraser, Nancy (1998). "Sex, Lies, and the Public Sphere : Reflections on the Confirmation of Clarence Thomas". In Joan B. Landes (Ed). *Feminism, the Public and the Private* (pp. 314-337). Oxford: Oxford University Press.

Garfinkel, Harold (1967). "Passing and the managed achievement of sex status in an "intersexed" person". In *Studies in Ethnomethodology*. Englewood Cliffs N.J.: Prentice-Hall.

Goffman, Erving. (1977). The Arrangement between the Sexes. *Theory and Society*, 4(3), 301-331.

Hirschauer, Stefan (1998). "Performing Sexes and Genders in Medical Practices". In Marc Berg et Annemarie Mol (Ed). *Differences in Medicine. Unraveling Practices, Techniques and Bodies*. Durham & London: Duke University Press.

Kergoat, Danièle (2000). "Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe". In Helena Hirata, et al (Ed). *Dictionnaire critique du féminisme* (pp. 35-44). Paris: PUF.

Kessler, J. Suzanne et Wendy McKenna (1985). *Gender : an Ethnomethodological Approach*. Chicago: The University of Chicago Press.

Kraus, Cynthia (2000). "La bicatégorisation par sexe à l'épreuve de la science". In Delphine Gardey et Ilana Löwy (Ed). *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin* (pp. 187-213). Paris: Editions des archives contemporaines.

Pruvost, Geneviève (2002). "Travail policier et flexibilité des genres". In Rose-Marie Lagrave, et al (Ed). *Dissemblances. Jeux et enjeux du genre* (pp. 131-143). Paris: L'Harmattan.

West, Candace et Sarah Fenstermaker. (1995). Doing Difference. *Gender and Society*, 9(1), 8-37.

Présentation des intervenant·e·s

Sandor Czellar est maître assistant à la Section HEC de la Faculté des SES de l'Université de Genève. Après avoir obtenu son doctorat en 1999 à Genève, il a été chercheur au Groupe HEC en France de 1999 à 2001. Ses travaux ont paru dans les journaux *International Journal of Research in Marketing and Recherche et Applications en Marketing*. Son intérêt principal se porte sur les attitudes des consommateurs envers les marques.

Contact : Sandor.Czellar@hec.unige.ch

Anne Dafflon Nouvelle est docteure en Psychologie et occupe un poste de maître-assistante en psychologie sociale à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève. Elle s'intéresse à la problématique de l'égalité entre filles et garçons, et mène actuellement une série de recherches portant sur les représentations véhiculées par les adultes sur les garçons et les filles, ainsi que sur l'intériorisation par les enfants de ces représentations.

Contact : Anne.DafflonNouvelle@pse.unige.ch

Thierry Delessert est infirmier et doctorant ès sciences politiques. Il développe sa spécificité comme historien de l'homosexualité sous les angles médicaux, socio-politiques et pénaux. Il enseigne les systèmes sanitaires à l'Ecole cantonale vaudoise de soins infirmiers, et suit la pratique des étudiant·e·s dans des institutions psychiatriques.

Contact : T.Delessert@bluewin.ch

Jacqueline De Puy a collaboré, depuis 1993, à des études sociologiques sur les violences faites aux femmes dans le couple. Elle a également réalisé un travail de thèse sur ce thème, et obtenu un doctorat en travail social et politiques sociales à l'Université de Fribourg en 2001. Elle est impliquée actuellement dans des recherches et des offres de formation portant sur la prévention des violences et la promotion de compétences relationnelles dans les fréquentations amoureuses.

Contact : j.d.p@bluewin.ch

Natalia Gerodetti a récemment fini sa thèse sur la modernisation des sexualités en Angleterre et a un poste de chercheuse post-doc à l'Université de Lausanne travaillant sur un projet sur les implications socio-politiques de l'eugénisme en Suisse.

Contact : Natalia.Gerodetti@iepi.unil.ch

Caroline Hut a terminé une licence de sciences politiques, orientation sociologie politique, en septembre 2002 à l'Université Libre de Bruxelles. Elle a ensuite eu l'opportunité d'obtenir une bourse pour effectuer une recherche de spécialisation dans le domaine des Etudes Genre auprès de Patricia Roux à l'Université de Lausanne. Elle a toujours porté un intérêt particulier pour les divers sujets qu'il est possible d'aborder avec le thème de la « Nouvelle question sociale » et au sein duquel la question du genre est une source inépuisable d'interrogations à explorer.

Contact : hutcaroline@hotmail.com

Fabienne Malbois et Magdalena Rosende sont assistantes d'enseignement à l'ISCM (Institut de sociologie des communications de masse) et membres du comité de rédaction de la revue *Nouvelles Questions Féministes*. Elles réalisent une thèse de doctorat en sociologie à l'Université de Lausanne, respectivement sur la formation de la catégorie de « l'égalité entre hommes et femmes » dans le discours médiatique en Suisse romande et sur les mécanismes institutionnels de la ségrégation sexuelle chez les médecins.

Contact : Fabienne.Malbois@iscm.unil.ch et Magdalena.Rosende@iscm.unil.ch

Irène Minder-Jeanneret est traductrice dipl. ETI, diplômée post-grade IDHEAP "Questions féminines en Suisse" et violoniste. Vice-présidente du Forum musique et femmes suisse FMF, elle organise les concerts-portrait du FMF, entretient des contacts avec les associations apparentées en Europe et dans le monde et fait des recherches en sociologie musicale.

Contact : iminder@dplanet.ch / www.fmf.ch

Lorena Parini est docteure ès sciences économiques et sociales, mention Science Politique. Assistante au Département de Science Politique et maître-assistante au programme Etudes Genre de l'Université de Genève. Elle est actuellement coordinatrice de l'Ecole doctorale Interdisciplinaire lémanique en Etudes Genre.

Contact : Lorena.Parini@ses.unige.ch

Céline Perrin, sociologue, est assistante et diplômée en Etudes Genre à l'Université de Lausanne. Membre du LIEGE et du comité de rédaction de la revue *Nouvelles Questions Féministes*, elle s'intéresse tout particulièrement à la problématique « Genre et sexualités ». Après un mémoire de DEA explorant les représentations identitaires lesbiennes et leurs liens avec les processus de catégorisation de sexe, elle prépare actuellement une thèse de doctorat portant sur l'articulation entre rapports sociaux de sexe et homophobie.

Contact : Celine.Perrin@iscm.unil.ch

Anne-Françoise Praz est historienne, coordinatrice de la formation continue en Etudes genre à l'Université de Genève. Elle termine une thèse sur la modification du statut de l'enfant entre 1860-1930. Ses thèmes de recherche sont l'histoire des femmes et du genre, la démographie, l'histoire de l'enfance, de l'éducation, de la sexualité.

Contact : afpraz@bluewin.ch

Marta Roca i Escoda est diplômée en sociologie et en Etudes Genre de l'Université de Genève. Elle a été assistante en Etudes genre pendant 4 ans et est actuellement assistante au département de sociologie de l'Université de Genève. Elle prépare une thèse sur les définitions normatives de la famille sous-jacentes aux discours juridiques et politiques tenus à propos du projet de loi genevois sur le partenariat enregistré (couples homosexuels). Elle participe à une recherche qualitative et longitudinale portant sur les trajectoires de femmes au chômage. Elle appartient au comité de rédaction de la revue *Nouvelles Questions Féministes* et du journal féministe suisse romand *L'émiliE*.

Contact : Marta.Roca@ses.unige.ch / www.unige.ch/etudes-genre

Kristina Schulz est Docteure en histoire et a fait sa thèse sur les mouvements des femmes en France et en Allemagne en co-tutelle franco-allemande à l'Universität Bielefeld, Allemagne et Paris 7, Denis-Didérot. Depuis 2002 elle travail au Département de Sociologie de l'Université de Genève.

Contact : kristina.schulz@gmx.net

Présentation du LIEGE et du Bureau de l'Egalité des Chance



LIEGE

Laboratoire inter universitaire en Etudes Genre

Université de Lausanne - ISCM - BFSH2, 1015 Lausanne (Suisse)

Tél. +41 /21 /692 32 24 ou Info-Liege@iscm.unil.ch

www.unil.ch/liege

Le LIEGE, réseau suisse de chercheuses et chercheurs, a été lancé en juin 2001 et s'est développé rapidement, puisqu'il compte 230 membres début 2003. Initialement mis sur pied par quelques membres de l'Université de Lausanne, le LIEGE s'est ensuite constitué en réseau scientifique sur toute la Suisse, soutenu financièrement par le Programme fédéral pour l'égalité des chances, et par l'Université de Lausanne.

Le LIEGE rassemble des personnes en formation, des chercheuses et chercheurs et des enseignant·e·s qui adoptent une approche de genre dans leurs travaux et contribuent à promouvoir l'égalité entre les sexes. Le réseau est ouvert à toute personne intéressée par les questions de genre et d'égalité, quels que soient son statut et sa discipline.

Ce réseau apporte un **soutien collectif** aux membres, et notamment aux plus jeunes, dans leur démarche liée aux Etudes Genre, leur parcours de recherche et leurs publications. Il vise à créer un **espace de réflexion** collectif et mixte, interuniversitaire et interdisciplinaire. A ce titre, il s'est activement engagé dans la relance de la revue scientifique *Nouvelles Questions Féministes*, dont le comité de rédaction comprend désormais une trentaine de membres du réseau LIEGE.

Le LIEGE est par ailleurs un relais d'**information** entre les membres (newsletter), mais aussi pour l'ensemble des personnes intéressées par les Etudes Genre. Son site internet présente les activités du réseau ainsi que les manifestations publiques relevant du champ. Deux autres objectifs sont d'accroître la visibilité des Etudes Genre en Suisse, et de contribuer à la mise en œuvre d'une réelle égalité dans les universités.

La première priorité de la coordination du LIEGE a été de contrer la marginalité institutionnelle des Etudes Genre par un travail d'information sur le réseau, sur les manifestations ou centres liés aux Etudes Genre en Suisse, et plus particulièrement sur les enseignements dispensés dans les universités romandes. A cet effet, le LIEGE a publié à l'automne 2001 **un Guide des Etudes Genre en Suisse romande**. Le second numéro est sorti en octobre 2002 (commande gratuite au LIEGE).

Le LIEGE favorise les contacts entre personnes intéressées par les Etudes Genre, de manière individuelle, sous forme de groupes de travail, ou lors de manifestations publiques (par exemple, *work in progress Etudes Genre*).

Coordination :

Info-Liege@iscm.unil.ch , tél. 021/692 32 24

Gaël Pannatier, LIEGE, ISCM – BFSH2, 1015 Lausanne



Bureau de l'Égalité des Chances entre femmes et hommes

Université de Lausanne

Collège propédeutique – Bureau 220.8 - 1015 Lausanne

Tél : 021-692 20 59 ou fax : 021-692 20 55 ou egalite@rect.unil.ch

www.unil.ch/egalite

Les objectifs du bureau de l'égalité

- Promouvoir le programme fédéral de l'égalité des chances, notamment les trois modules : relève académique, mentoring, crèches
- Participer à la coordination et à la promotion de projets collectifs visant à l'égalité entre femmes et hommes
- Œuvrer pour une répartition plus égalitaire des femmes et des hommes dans les différentes filières de formation et soutenir les femmes qui désirent entreprendre une carrière académique
- Promouvoir les études et la recherche « genre »
- Concrétiser l'égalité des sexes à l'Université de Lausanne par une approche intégrée de l'égalité (gender mainstreaming)

Soutenir

- Assurer conseils et soutien aux femmes rencontrant des difficultés que ce soit dans leurs études ou leur travail

Se rencontrer

- Lunch égalité : une fois par mois à la Grange de Dorigny. Discussion ouverte autour de l'égalité.
- Café Contact : une fois par mois à l'EPFL, des parents et une professionnelle de la petite enfance échangent sur leur quotidien avec les enfants.

Concrétiser

- *Pour qui ?* L'ensemble de la communauté universitaire (professeur-e-s, assistant-e-s, étudiant-e-s et personnel administratif et technique)
- *Pour quoi ?* Atteindre une répartition plus égalitaire des femmes et des hommes dans les différentes filières de formation et positions hiérarchiques
- *Avec qui ?* Faire le lien et assurer diverses représentations à l'Université de Lausanne avec les organes locaux et fédéraux œuvrant pour l'égalité.

Informier

- Dans le cadre de ses activités, le Bureau de l'Égalité des Chances propose des rencontres, des ateliers, des conférences, des journées de formation, ainsi que diverses informations sur des écoles doctorales et des aides financières notamment...
- Si vous souhaitez être informé-e de ces différents projets, consulter notre site web ou annoncez-vous
→ egalite@rect.unil.ch

Accueillir

- Guite Theurillat, déléguée Guite.Theurillat@rect.unil.ch
- Stéphanie Apothéloz, assistante

→ Permanences: mardi et jeudi 14h – 17h (ou sur rendez-vous)

Work in progress – Etudes Genre

20 mars 2003 à l'Université de Lausanne
Bâtiment de Pharmacie (Tsol : Sorge)

❖ 9H15 – 9H30 : ACCUEIL

❖ MATINÉE : 2 ATELIERS EN PARALLÈLE
9H30 À 12H20, PAUSE DE 10H45-11H

A) SEXUALITÉS

Natalia Gerodetti : *De l'acte à l'identité ? La modernisation de la sexualité entre les mêmes sexes dans le Code Pénal suisse*

Thierry Delessert : *L'homosexuel·le, un révélateur et un masque de la « normalité » ?*

Céline Perrin : *Homophobie et rapports sociaux de sexe*

Marta Roca : *Métamorphoses de la famille contemporaine. L'exemple des couples homosexuels*

B) THEMES VARIÉS

Jacqueline De Puy : *Sortir ensemble et se respecter: Etude de faisabilité et adaptation d'un programme de prévention des violences/ promotion de la santé auprès de jeunes filles et garçons en Suisse romande*

Caroline Hut : *Les congés parentaux : politique publique d'égalité ?*

Irène Minder-Jeanneret : *De la nécessité d'intégrer les musiciennes et leur histoire sociale dans les études de musique et de musicologie*

Anne Dafflon Nouvelle : *Représentations du masculin et du féminin véhiculées dans la littérature et la presse enfantines de publication récente*

❖ PAUSE DE MIDI : 12H20 – 13H40

❖ APRES – MIDI : ATELIER COMMUN
13H40 A 17H, PAUSE DE 15H35 - 15H50

Kristina Schulz : *"Les années 70": Le mouvement des femmes en France et en Allemagne*

Anne-Françoise Praz : *Genre et transition démographique*

Sandor Czellar : *Genre et monitoring de soi*

Lorena Parini : *Quels liens entre les dichotomies Egalité / Différence et Universalisme / Différentialisme ?*

Fabienne Malbois et Magdalena Rosende : *« Rapport social de sexe » et femmes dans les métiers « masculins »*

❖ 17H : BILAN DE LA JOURNÉE ET
QUESTIONS PLUS GÉNÉRALES

Cette journée est organisée par :
Stéphanie Apothéloz, assistante ; Gaël Pannatier, coordinatrice du LIEGE
Patricia Roux, prof. en Etudes Genre ; Guite Theurillat, déléguée à l'égalité

N O U V E L L E S
Q U E S T I O N S
F É M I N I S T E S
Revue internationale francophone

Nouvelles Questions Féministes est une revue francophone de portée internationale créée en 1981. Elle constitue une ressource importante pour la réflexion des militantes, des chercheuses et des enseignantes féministes. *NQF* se consacre au développement et à la diffusion de réflexions théoriques et politiques ancrées dans les mouvements et les actions féministes. Elle se donne également pour objectif de renforcer la légitimité scientifique des Etudes Genre dans le monde académique et de contribuer à leur reconnaissance.

Les analyses de *NQF* d'hier et d'aujourd'hui se fondent sur le refus d'expliquer la subordination des femmes aux hommes et leur discrimination par la nature et la biologie. Les « femmes » et les « hommes » sont des catégories sociales produites *par* et *dans* des rapports de pouvoir organisés en système, le système de genre. Malgré tous les discours actuels sur l'égalité entre les sexes, les positions sociales des femmes et des hommes continuent à être hiérarchisées et contraignent les premières à entretenir une relation de dépendance matérielle et symbolique avec les seconds. *NQF* continue à déconstruire la division arbitraire et essentialiste qui structure l'ensemble de l'organisation sociale et légitime l'ordre patriarcal, partout dans le monde et sous des formes diverses. A ce titre, la revue diffuse des articles et des témoignages provenant des sociétés occidentales, mais accorde également un large espace aux articles qui décrivent et analysent la construction du genre et sa production d'inégalités dans d'autres régions et sociétés. Les oppressions vécues par les femmes étant multiples, elle s'intéresse aussi à toute étude où le genre s'articule avec d'autres systèmes de catégorisation, de hiérarchisation et de pouvoir qui organisent les rapports sociaux – la classe, la « race » et l'ethnie, et la sexualité.

Lieu de débat autour des enjeux scientifiques et politiques de la recherche féministe, plate-forme d'échange entre femmes (et hommes) souvent reléguées aux marges des institutions, forum de discussions critiques provenant du monde entier, la revue s'inscrit dans le mouvement qui, aujourd'hui, rassemble de nouvelles forces militantes et intellectuelles investies dans un projet de transformation radicale des rapports sociaux de sexe.

Nouvelles Questions Féministes s'est dotée en 2002 d'un comité de rédaction franco-suisse, sous la responsabilité de Christine Delphy (CNRS, France) et Patricia Roux (Université de Lausanne, Suisse). Incluant près de cinquante femmes, celui-ci veut être le carrefour d'expériences multiples : par les ancrages disciplinaires de ses membres (sociologie, littérature, science politique, histoire, anthropologie, philosophie, droit), par sa composante intergénérationnelle (plus de la moitié n'ont pas la trentaine ou à peine), par la diversité des formes d'engagement dans lesquelles les membres sont investies.

Prochaines parutions (2003 VOLUME 22) :

- n° 1 (avril) : Discipline/Indiscipline. La volonté de faire science ?
- n° 2 (juin) : Féminisme et histoire littéraire.
- n° 3 (novembre) : (Contre)sens politiques de l'égalité.

Infos et abonnements : www.unil.ch/liege/nqf Secrétariat de rédaction NQF : LIEGE, ISCM – BFSH2, CH – 1015 Lausanne

Remerciements

Les organisatrices de ces ateliers tiennent à remercier chaleureusement les institutions et les personnes qui ont permis la mise sur pied de cette journée.

Pour leur soutien financier :

l'Université de Lausanne, par le Bureau de l'Egalité des Chances
le Programme fédéral à l'égalité des chances

Pour leur participation en tant que discutant·e·s des différents textes :

Stéphanie Apothéloz
Thierry Delessert
Natalia Gerodetti
Fabienne Malbois
Gaël Pannatier
Celine Perrin
Anne-Françoise Praz
Silvia Ricci Lempen
Marta Roca
Patricia Roux
Claire-Lise Schwok
Marilène Vuille